

Envoyé en préfecture le 04/10/2021

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 083-200004802-20210928-210928_04-DE



**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS
ANNÉE 2020**

(décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015)

Envoyé en préfecture le 04/10/2021

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le



ID : 083-200004802-20210928-210928_04-DE

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 04/10/2021

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le



ID : 083-200004802-20210928-210928_04-DE

I. INDICATEURS TECHNIQUES	3
1. Territoire desservi	3
2. Indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets	4
2.1 Collecte des déchets pris en charge par le service	4
2.1.1 Organisation du service déchets : moyens humains	4
2.1.2 Organisation du service déchets : moyens matériels	5
2.1.3 Collecte des ordures ménagères	6
2.1.3.1 Organisation de la collecte	6
2.1.3.2 Fréquence de collecte	6
2.1.3.3 Tonnage collecté	6
2.1.4 Collecte des encombrants	7
2.1.4.1 Organisation de la collecte	7
2.1.4.2 Fréquence de collecte	7
2.1.4.3 Tonnage collecté	7
2.1.5 Collecte sélective	7
2.1.5.1 Organisation de la collecte des emballages et des papiers	7
2.1.5.2 Organisation de la collecte du verre	7
2.1.5.3 Nombre de points de collecte par commune	8
2.1.5.4 Tonnages issus de la collecte sélective par type de collecte	8
2.1.5.5 Evolution des tonnages de collecte sélective (colonnes aériennes et conteneurs de regroupement)	8
2.1.6 Les déchetteries	9
2.1.6.1 Organisation de la collecte et du transport des matériaux issus des déchetteries située sur les communes de Tourrettes et de Bagnols-en-Forêt	9
2.1.6.2 Evolution des tonnages des matériaux collectés sur la déchetterie de Tourrettes ..	11
2.1.6.3 Fréquentation de la déchetterie de Tourrettes	11
2.1.6.4 Evolution des tonnages des matériaux collectés sur la déchetterie de Bagnols-en-Forêt	12
2.1.6.5 Fréquentation de la déchetterie de Bagnols	13
2.1.6.7 Organisation de la collecte et du transport des matériaux issus de la déchetterie automatique de Montauroux	14
2.1.6.8 Evolution des tonnages des matériaux collectés sur la déchetterie automatique ..	14
2.1.6.9 Fréquentation de la déchetterie automatique	15
2.1.6.10 Tonnages des matériaux collectés sur les déchetteries	15
2.1.7 Les Eco-organismes	16
2.2 Collecte des déchets ne provenant pas des ménages mais pris en charge par la Communauté de Communes du Pays de Fayence	17
2.2.1 La redevance spéciale pour les déchets non ménagers	17
2.2.2 La collecte des cartons	17
2.2.2.1 Collecte des cartons	17
2.2.2.2 Evolution du tonnage de cartons	17
2.3 Bilan des tonnages collectés	18
2.3.1 Tonnages collectés	18



2.3.2 Evolution des performances de collecte	19
2.3.3 Production de déchets par rapport à 2010	19
3. Indicateurs techniques relatifs au traitement des déchets	20
3.1 Organisation du traitement des ordures ménagères	20
3.2 Organisation du traitement des matériaux issus des déchetteries	20
3.2.1 Déchetterie de Bagnols-en-Forêt.....	20
3.2.2 Déchetterie de Turrettes	21
3.2.3 Déchetterie automatique	21
3.3 Organisation du traitement des matériaux issus des Points d'Apport Volontaire	21
3.3.1 Traitement du verre	21
3.3.2 Traitement des papiers et des emballages.....	22
3.4 Taux global de valorisation.....	22
4. Prévention des déchets ménagers et assimilés	23
4.1 Composteurs individuels	23
4.2 Les animations	23
4.3 La collecte des sapins de Noël	23
II. INDICATEURS FINANCIERS	24
1. COÛTS DES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES	26
2. COÛT COMPLET DU SERVICE	26
2.1 Coût et financement du service public	26
2.2 Structure du coût.....	26
2.2.1 Structure du coût par poste de charge	26
2.2.2 Structure du coût par poste de produits	27
2.2.3 Répartition des charges, des produits et du financement.....	28
2.2.4 Les cinq principaux postes de charges du service	28
2.3 Coût des différents flux de déchets	29
2.3.1 Coût total par flux de déchets.....	29
2.3.2 Coût total par flux de déchets.....	30
2.3.3 Part des flux dans le coût du service public.....	30
2.3.4 Coûts aidées par habitant	31
2.3.5 Coûts aidées à la tonne.....	32
III. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2019	33
IV. EVOLUTION DU SERVICE	38
4.1 Evènements marquants du début de l'année 2021	38
4.2 Perspectives d'évolution de la fin de l'année 2020	40
V. PROJET d'ISDND DU VALLON DES PINS	41

I. INDICATEURS TECHNIQUES

1. Territoire desservi



La Communauté de communes du Pays de Fayence compte 9 communes.

Elle exerce les **compétences collecte et traitement pour l'ensemble des communes à l'exception de Bagnols-en-Forêt** pour laquelle elle n'exerce que la compétence collecte.

La compétence traitement pour la commune de Bagnols-en-Forêt a été transférée au Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var (SMIDDEV), auquel Bagnols-en-Forêt adhérait avant d'être rattachée à la Communauté de communes. Ainsi, la Communauté de communes rembourse au SMIDDEV tous les frais relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés de Bagnols-en-Forêt.

2. Indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets

2.1 Collecte des déchets pris en charge par le service



Source : ADEME

Les déchets pris en charge par le service sont les déchets ménagers et assimilés ainsi que les déchets issus des marchés et des espaces verts publics.

2.1.1 Organisation du service déchets : moyens humains

- **Bilan des moyens humains**

	Au 31/12/2016	Au 31/12/2017	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020
Bureau	2	3,5	5	5	6
Ambassadeur du tri + maintenance	2	2	1	1,5	1.5
Déchetteries	4	4	4	6,5	6.5
Quai de transfert	1	1	1	1	1
Régie de collecte	30	27	29	30	30
Mécanique	2	2	2	2	2
TOTAL	41	39,5	42	46	47

Afin de renforcer les équipes durant la période estivale (juillet et août), 5 saisonniers ont été recrutés pour la régie de collecte et un saisonnier pour les déchetteries et la maintenance, soit un saisonnier de moins pour la collecte et un de moins pour les déchetteries.

On constate une augmentation du nombre d'agents dans les bureaux, cette augmentation est due à l'obligation de remplacer un agent en arrêt maladie durant l'ensemble de l'année. L'effectif réel dans le bureau était de 5.

Il en est de même sur les déchetteries. L'effectif réel était de 5.5.

• **Bilan des accidents de travail et maladies**

Type d'arrêt	Nombre de jours			Nombre de jours		
	2018	2019	Evolution	2019	2020	Evolution
Accident de service	183	249	36%	249	242	-3%
Maladie	331	745	125%	745	1258	69%
TOTAL	514	974	89%	974		

L'augmentation des arrêts maladies s'explique par trois arrêts maladies importants :

- Un de 10,5 mois dans les bureaux
- Un de 10 mois sur la déchetterie de Tourrettes
- Un de 12 mois sur la régie de collecte.

On note également 2 agents de collecte placés en maladie durant le 1^{er} confinement car ils étaient considérés comme des personnes à risque.

2.1.2 Organisation du service déchets : moyens matériels

• **Les véhicules et engins**

Les véhicules	
Véhicules de collecte des ordures ménagères, des emballages, des papiers et des cartons	1 camion grue
	1 benne de 14m3
	7 bennes de 12m3
	1 benne de 9m3
	3 bennes de 8m3
	1 benne VL de 5m3
Véhicules pour la collecte des encombrants	2 camions plateau VL avec hayon
	1 camion plateau VL avec grue
Véhicule pour le quai de transfert	1 camion ampliroll
Voitures	1 voiture pour les mécaniciens
	1 voiture pour le responsable d'exploitation
	1 voiture pour la maintenance des conteneurs
	1 voiture pour le service administratif
Engins pour les déchetteries	2 tractopelles

• **Moyens matériels**

Les moyens matériels
1 quai de transfert
Des locaux sociaux pour les agents de collecte
1 aire de lavage
1 garage pour la réparation des véhicules
2 déchetteries et 1 déchetterie automatique



2.1.3 Collecte des ordures ménagères

2.1.3.1 Organisation de la collecte

La collecte des ordures ménagères pour les 9 communes est effectuée en régie.

Une convention de mise à disposition de services pour la collecte des ordures ménagères effectuée en minibennes dans le cœur de village de Seillans a été maintenue pour une année, la Communauté de communes ne disposant pas de ce type de véhicule.

Pour les communes de Bagnols-en-Forêt et Saint-Paul-en-Forêt, les ordures ménagères sont majoritairement collectées en porte-à-porte. Des points de regroupement sont installés dans les cœurs de village et au bout des impasses que les camions de collecte ne peuvent emprunter. La commune de Saint-Paul-en-Forêt est également équipée de 2 conteneurs semi-enterrés.

Pour les communes de Callian, Fayence, Montauroux, Seillans, Tanneron et Tournettes, les ordures ménagères sont majoritairement collectées en points de regroupement.

La commune de Fayence est également équipée de 11 conteneurs semi-enterrés, celle de Montauroux de 12 et celle de Tournettes de 9.

Pour la commune de Mons, les ordures ménagères sont collectées dans des conteneurs semi-enterrés au nombre de 15.

2.1.3.2 Fréquence de collecte

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Bagnols-en-Forêt (1^{er} secteur)	X				
Bagnols-en-Forêt (2^{ème} secteur)		X			
Bagnols-en-Forêt (3^{ème} secteur)	X	X		X	
Callian	X		X		X
Fayence	X		X		X
Mons	X		X		X
Montauroux	X		X		X
Saint-Paul-en-Forêt		X			X
Seillans	X		X		X
Tanneron	X				X
Esterets/Marjoris/Château Tournon				X	
Tournettes	X		X		X

- Bagnols-en-Forêt 1^{er} secteur : côté est de la commune, collecte en porte à porte
- Bagnols-en-Forêt 2^{ème} secteur : côté ouest de la commune, collecte en porte à porte
- Bagnols-en-Forêt 3^{ème} secteur : point de regroupement

Les cœurs de village ainsi que les points sensibles sont également collectés le samedi.

2.1.3.3 Tonnage collecté

Type de collecte	Année 2018	Année 2019	Evolution %	Année 2019	Année 2020	Evolution %
OM en bacs roulants	9 860,76 t	9 799,14 t	-0,62%	9 799,14 t	9 690,28 t	-1,11%
OM en semi-enterrés	941,22 t	906,30 t	-3,71%	906,30 t	915,92 t	1,06%
Total	10 801,98 t	10 705,44 t	-0,89%	10 705,44 t	10 606,20 t	-0,93%

L'annexe n°1 retrace l'évolution des tonnages d'ordures ménagères de 1980 à 2020

	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020
Production par habitants	393 kg/hab	383 kg/hab	376 kg/hab	371 kg/hab

Type de collecte	Quantité collectée	Nbre d'habitants	Production par habitants CCPF	Moyenne PACA	Moyenne Var
OM collectées	10 606,20 t	28 595 hab.	371 kg/hab	372 kg/hab	400 kg/hab

* Chiffres issus du « Tableau de bord 2019 de la gestion régionale des déchets en PACA » de l'Observatoire Régional des Déchets PACA

2.1.4 Collecte des encombrants

2.1.4.1 Organisation de la collecte

La collecte des encombrants pour les 9 communes est effectuée en régie. Lors de la collecte des encombrants, les dépôts sauvages sont également collectés.

2.1.4.2 Fréquence de collecte

Dans chaque commune, un jour précis est dédié à cette prestation, suivant un calendrier établi en début d'année.

Les fréquences de collecte sont les suivantes :

- Bagnols-en-Forêt : une fois par mois au minimum
- Callian : deux fois par mois
- Fayence : trois fois par mois
- Mons : deux fois par mois
- Montauroux : trois fois par mois
- Saint-Paul-en-Forêt : une fois par mois au minimum
- Seillans : deux fois par mois
- Tanneron : deux fois par mois
- Tourrettes : trois fois par mois

2.1.4.3 Tonnage collecté

	Année 2018	Année 2019	Evolution %	Année 2019	Année 2020	Evolution %
Collecte des encombrants	355,19t	274,38t	-22,75%	274,38t	285,20t	3,94%

2.1.5 Collecte sélective

2.1.5.1 Organisation de la collecte des emballages et des papiers

La collecte sélective est organisée soit à partir de **points d'apport volontaire en colonnes aériennes (PAV)** soit à partir de **points de regroupement en bacs roulants** disposés dans les différents quartiers des communes.

Après les collectes des différents flux, les camions vident les flux collectés au quai de transfert de Montauroux :

- Pour les emballages, dans des caissons à compaction dédiés
- Pour les papiers, dans des remorques FMA (Fond Mouvant Alternatif).

Les caissons et remorques FMA sont ensuite acheminés par un transporteur (société PASINI SAS) vers le centre de tri du Muy (VALEOR – PIZZORNO) pour les emballages et vers l'Ecopôle au Capitou (SOFOVAR) pour les papiers.

2.1.5.2 Organisation de la collecte du verre

La collecte sélective du verre est organisée en **points d'apport volontaire en colonnes aériennes (PAV)** disposés dans les différents quartiers pour l'ensemble des communes à l'exception de la commune de Bagnols-en-Forêt pour laquelle la collecte du verre est effectuée en **points de regroupement en bacs roulants**.

Après les collectes, les camions vident le verre collecté :

- De Bagnols-en-Forêt, dans le caisson dédié qui se trouvent sur la déchetterie de Bagnols-en-Forêt. Les caissons sont ensuite acheminés par un transporteur (société PASINI SAS) vers le centre de tri du Muy (VALEOR – PIZZORNO).
- Pour les autres communes, directement au centre de tri du Muy

2.1.5.3 Nombre de points de collecte par commune

Le développement de la collecte sélective s'est achevé en 2019. Des bacs de regroupement pour les emballages et les papiers ont été installés à côté des conteneurs d'ordures ménagères afin de faciliter le geste de tri des usagers.

	Points d'apport volontaire (colonnes aériennes)		Points de regroupement (bacs roulants)
	Colonne verre seule	Points complets (emballages, papiers et verre)	
Bagnols-en-Forêt	-	-	77
Callian	2	3	116
Fayence	4	10	179
Mons	-	4	-
Montauroux	10	11	120
Saint-Paul-en-Forêt	7	-	30
Seillans	-	7	88
Tanneron	8	-	61
Tourrettes	2	9	80
TOTAL	33	44	751

2.1.5.4 Tonnages issus de la collecte sélective par type de collecte

Matériaux	Points d'apports volontaires	Points de regroupement	TOTAL
Verre	916,51 t	151,94 t	1 068,45 t
Papiers	132,08 t	372,34 t	504,42 t
Emballages ménagers	167,75 t	696,97 t	864,72 t

2.1.5.5 Evolution des tonnages de collecte sélective (colonnes aériennes et conteneurs de regroupement)

Matériaux	Année 2018	Année 2019	Evolution %	Année 2019	Année 2020	Evolution %
Verre	984,765 t	1 034,93 t	5,09%	1 034,93 t	1 068,45 t	3,24%
Papiers	456,370 t	476,24 t	4,35%	476,24 t	504,42 t	5,92%
Emballages ménagers	535,250 t	696,50 t	30,12%	696,50 t	864,72 t	24,15%
Total	1 976,390 t	2 207,67 t	11,70%	2 207,67 t	2 437,59 t	10,41%

L'annexe n°2 retrace l'évolution des tonnages issus de la collecte sélective en PAV de 1997 à 2020.

Production par habitants	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020
Verre	35 kg/hab	35 kg/hab	36 kg/hab	37 kg/hab
Papiers + emballages	32 kg/hab	36 kg/hab	42 kg/hab	48 kg/hab

Matériaux	Tonnage 2020	Nbre d'habitants	Production par habitant CCPF	Moyenne PACA (2019)	Moyenne VAR (2019)
Verre	1 068,45 t	28 595 hab.	37 kg/hab	24,4 kg/hab**	31 kg/hab**
Papiers	504,42 t		48 kg/hab	38,9 kg/hab***	52 kg/hab***
Emballages ménagers	864,72 t				

* Chiffres issus du « Tableau de bord 2019 de la gestion régionale des déchets en PACA » de l'Observatoire Régional des Déchets PACA

** Le ratio pour le verre des moyennes PACA et Var contient le verre issus des collectes des ménages mais également des professionnels

*** Le ratio pour les emballages et les papiers des moyennes PACA et Var contient le flux issus des collectes des ménages mais également des professionnels

Le ratio pour les emballages et les papiers des moyennes PACA et Var contient le flux issus des collectes des ménages mais également des professionnels, ainsi la production d'emballages et de papiers par habitant pour le Pays de Fayence si les tonnages de cartons des professionnels sont comptabilisés est **de 59 kg/hab.**

2.1.6 Les déchetteries

Les déchetteries du Pays de Fayence ont été fermées du 17 mars au 29 avril 2020 suite au premier confinement lié à la pandémie de la COVID-19, soit 6 semaines de fermetures complètes. A compter du 11 mai, les déchets verts ont de nouveau été acceptés sur la déchetterie de Tourrettes et les gravats sur la déchetterie automatique de Montauroux avec exceptionnellement un contrôle par un agent.

Les déchetteries ont été réouvertes pour l'ensemble des flux à compter du 18 mai mais uniquement sur rendez-vous.

Le 1^{er} juillet, les déchetteries ont repris un fonctionnement normal

2.1.6.1 Organisation de la collecte et du transport des matériaux issus des déchetteries située sur les communes de Tourrettes et de Bagnols-en-Forêt

L'accès aux déchetteries de Tourrettes et de Bagnols-en-Forêt est un service gratuit aux particuliers qui résident dans les communes du territoire dans la limite de 2 tonnes de végétaux, 2 tonnes de gravats et 1 tonnes d'autres apports par an. Au-delà, les apports sont facturés.

L'accès est également ouvert aux professionnels sur présentation d'un badge :

- domiciliés et/ou contribuables dans les communes du territoire.
- extérieurs à la Communauté de communes pouvant justifier de la réalisation de travaux sur le territoire.

L'accès aux professionnels est payant :

- 40€/t pour les déchets verts
- 45€/t pour les autres apports
- Majoration de 10€/t pour les professionnels extérieurs à la Communauté de communes.

La carte d'abonnement peut être obtenue au siège de la Communauté de Communes. Cette carte, facturée 10€, doit être présentée à chaque passage.

Depuis 2019, l'accès sur la déchetterie de Tourrettes se fait sur présentation d'un badge délivré par la Communauté de communes. Il en est de même depuis 2020 pour la déchetterie de Bagnols-en-Forêt.



Apports autorisés sur les déchetteries de Tourrettes et Bagnols-en-Forêt

Déchets verts	Huile de friture
Encombrants	Piles et batteries
Métaux	Papiers
Bois	Cartouches d'encre
Gravats inertes	Bouteilles de gaz
Gravats non inertes (plâtre...)	Tubes et lampes
Cartons	Pneumatiques
Déchets dangereux des ménages	Vêtements
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	Capsules de café en métal
Huiles de vidange	Déchets d'ameublement



La déchetterie de Tourrettes se situe :
RD56 - Route de Bagnols-en-Forêt - 83440
TOURRETTES

Horaires d'ouvertures

Du lundi au samedi de 8h00 à 17h00
Fermée le dimanche et les jours
fériés



La déchetterie de Bagnols-en-Forêt est
située : Chemin des Meules - 83600 BAGNOLS-
EN-FORÊT

Horaires d'ouvertures

Mardi, jeudi, vendredi : 8H00 - 13H00
Mercredi et samedi : 8H00 - 12H00
et de 13H00 - 16H30
Fermée le dimanche et les jours fériés

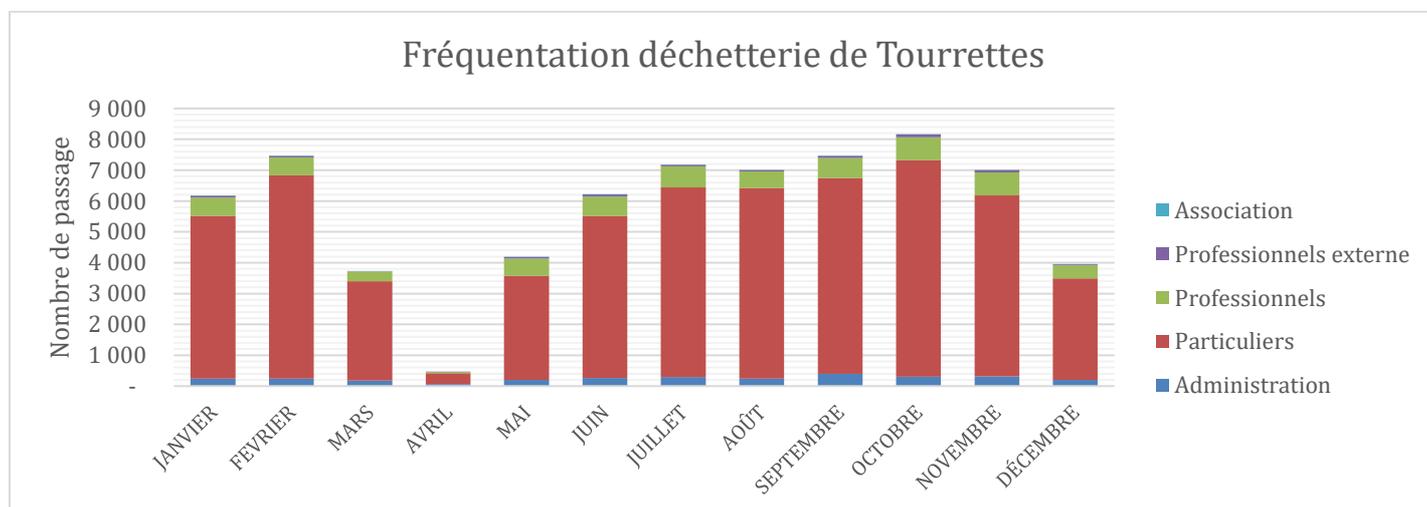
2.1.6.2 Evolution des tonnages des matériaux collectés Tourrettes

Matériaux	Année 2018	Année 2019	Evolution %	Année 2019	Année 2020	Evolution %
Encombrants	1 296,70	1 232,56 t	-4,44%	1 205,12 t	1 164,14 t	-5,55%
Végétaux	5 572,77 t	5 838,42 t	4,77%	5 838,42 t	4 870,95 t	-16,57%
Métaux et ferrailles	615,30 t	605,50 t	-0,30%	578,06 t	567,04 t	-6,35%
D3E	353,26 t t	351,50 t	8,79%	268,39 t	337,41 t	-4,01%
Bois	1 447,02 t	1 406,64 t	-2,29%	1 379,20 t	1 391,62 t	-1,07%
Cartons	174,28 t	161,24 t	-7,48%	161,24 t	128,34 t	-20,40%
Papiers	65,74 t	68,36 t	3,99%	68,36 t	48,30 t	-29,34%
Pneumatiques	34,83 t	48,84 t	40,22%	48,84 t	37,42 t	-23,38%
Piles et batteries	0,61 t	0,97 t	58,62%	0,97 t	1,01 t	4,24%
Huiles minérales	13,32 t	9,63 t	-27,70%	9,63 t	8,91 t	-7,48%
Emballages vides souillés	68,72 t	67,59 t	-1,64%	67,59 t	60,91 t	-9,89%
Capsules « Nespresso »	0,81 t	1,07 t	32,43%	1,07 t	3,42 t	219,44%
Gravats propres	783,87 t	741,57 t	-5,40%	741,57 t	593,68 t	-19,94%
Gravats sales	1 189,33 t	1 554,54 t	30,71%	1 554,54 t	1 359,96 t	-12,54%
DDS collectés par ECO-DDS	19,85 t	24,60 t	23,93%	24,60 t	28,50 t	15,85%
DDS hors ECO-DDS	42,00 t	47,25 t	12,49%	47,25 t	29,20 t	-38,19%
Radiographie	0,12 t	0,11 t	-7,32%	0,11 t	0,11 t	-5,26%
Lampes usagées	0,38 t	0,80 t	111,64%	0,80 t	0,77 t	-4,25%
Mobiliers	369,76 t	439,75 t	20,10%	444,08 t	507,08 t	-8,44%
TOTAL	11 809,76 t	12 600,94 t	5,10%	12 439,84 t	11 138,76 t	-12,40%

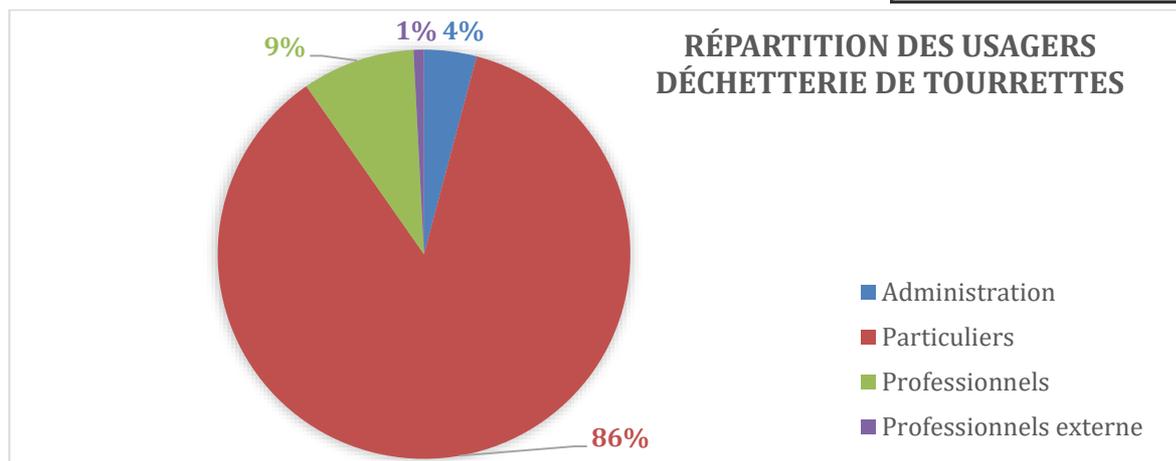
L'annexe n°3 retrace l'évolution des tonnages issus de la déchetterie de Tourrettes de 2017 à 2020

On note une forte diminution des tonnages en déchetterie de Tourrettes (environ 1 500 t), cela peut s'expliquer en partie par la fermeture de la déchetterie durant une période de 2 mois, mais également par la mise en place du contrôle d'accès par badges.

2.1.6.3 Fréquentation de la déchetterie de Tourrettes



La fréquentation moyenne journalière est de 259 usagers répartis de la façon suivante :



2.1.6.4 Evolution des tonnages des matériaux collectés sur la déchetterie de Bagnols-en-Forêt

Matériaux	Année 2018	Année 2019	Evolution %	Année 2019	Année 2020	Evolution %
Encombrants	136,36 t	109,54 t	-19,67%	109,54 t	140,58 t	28,34%
Végétaux	670,57 t	653,56 t	-2,54%	653,56 t	630,09 t	-3,59%
Métaux et ferrailles	37,74 t	57,16 t	51,46%	57,16 t	65,92 t	15,33%
D3E	54,00 t	47,79 t	-11,50%	47,79 t	48,16 t	0,77%
Bois	143,94 t	99,30 t	-31,01%	99,30 t	108,04 t	8,80%
Cartons	29,66 t	27,32 t	-7,89%	27,32 t	27,52 t	0,73%
Gravats propres	225,42 t	204,18 t	-9,42%	204,18 t	188,10 t	-7,88%
Gravats non inertes	88,86 t	78,46 t	-11,70%	78,46 t	105,80 t	34,85%
Piles et batteries	0,25 t	0,52 t	107,20%	0,52 t	0,30 t	-42,66%
DDS collectés par ECO-DDS	6,34 t	5,54 t	-12,67%	5,54 t	2,65 t	-52,21%
DDS hors ECO-DDS	11,88 t	13,99 t	17,77%	13,99 t	13,73 t	-1,87%
Capsules « Nespresso »	0,75 t	0,49 t	-35,68%	0,49 t	2,06 t	324,33%
Pneumatiques	1,62 t	2,11 t	30,25%	2,11 t	3,80 t	80,09%
Cartouches d'encre	0,03 t	0,04 t	34,38%	0,04 t	0,07 t	58,14%
Mobiliers	14,22 t	88,96 t	525,60%	88,96 t	94,66 t	9,41%
TOTAL	1 421,64 t	1 388,95 t	-2,30%	1 388,95 t	1 431,46 t	3,06%

L'annexe n°4 retrace l'évolution des tonnages issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt de 2013 à 2020

En 2019, on avait pu constater une diminution des tonnages sur la déchetterie de Bagnols s'expliquant par la fermeture du site durant les travaux de mise en place du pont bascule (1,5 mois). En 2020, on constate que les tonnages sont équivalents à ceux de l'année 2019.

2.1.6.5 Fréquentation de la déchetterie de Bagnols

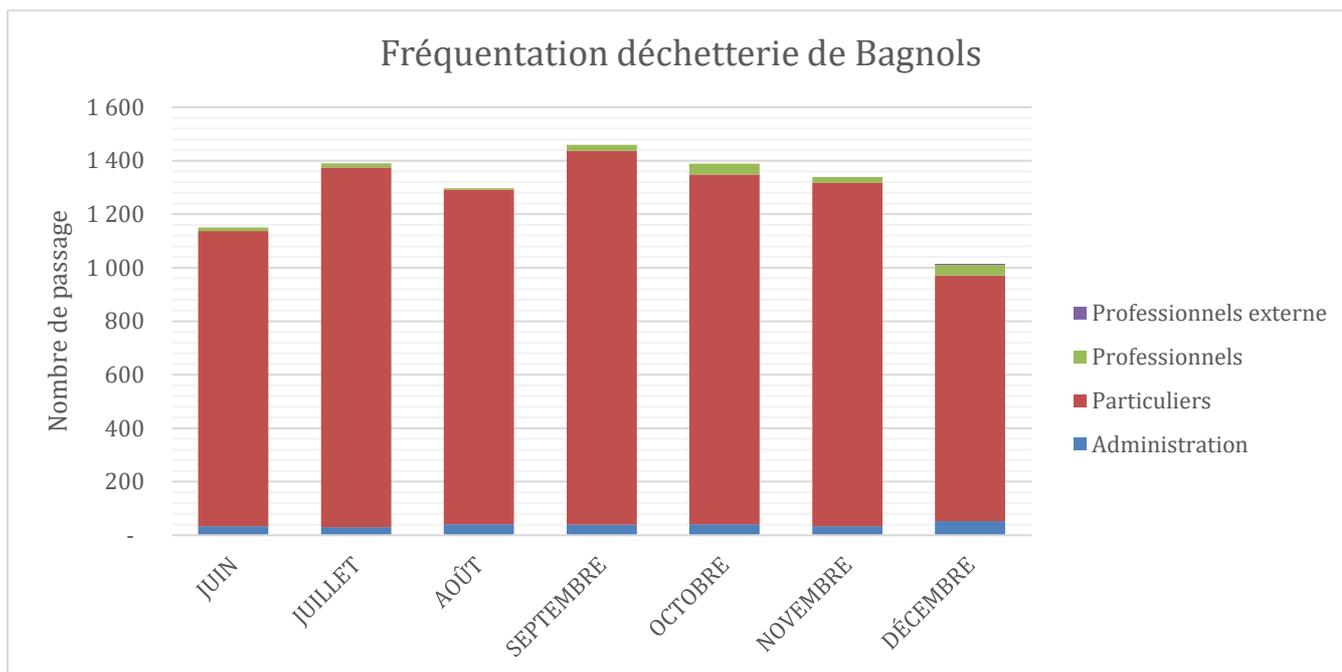
Envoyé en préfecture le 04/10/2021

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le

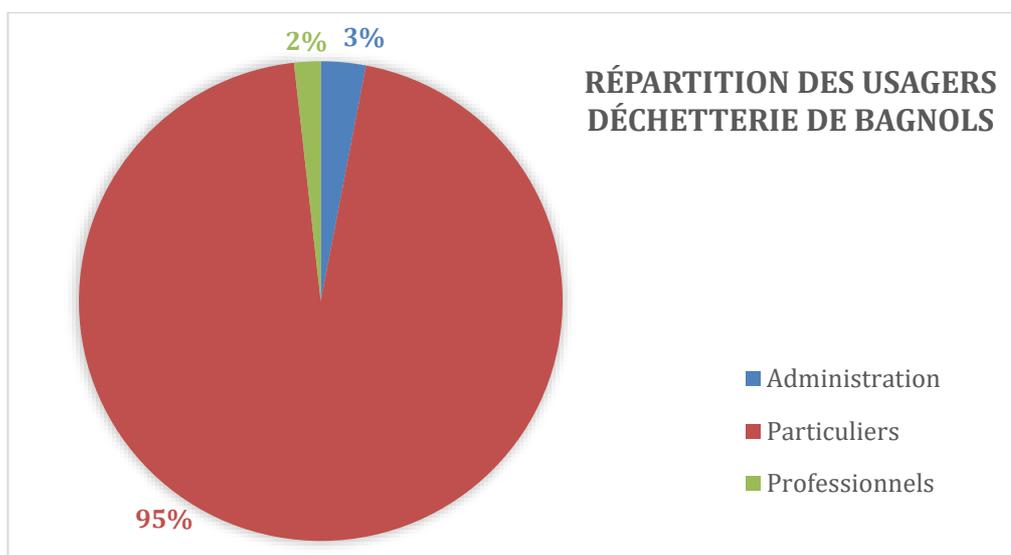


ID : 083-200004802-20210928-210928_04-DE



Le pont bascule ayant été mis en service au début de l'année, l'ensemble des bagnolais n'était pas en possession d'un badge. Les chiffres de janvier à mars ne sont pas représentatifs de la fréquentation de la déchetterie. Entre avril et mai, la déchetterie a été fermée suite à la crise sanitaire. A compter de juin, les chiffres sont représentatifs des apports en déchetterie.

La fréquentation moyenne journalière est de 61 usagers répartis de la façon suivante :



2.1.6.7 Organisation de la collecte et du transport des matériaux issus de la déchetterie automatique de Montauroux



L'accès à la déchetterie automatique située sur la commune de Montauroux est un service gratuit aux particuliers qui résident dans les communes du territoire dans la limite d'une tonne par an. Au-delà, les apports sont facturés.

L'accès se fait obligatoirement sur présentation d'un badge et après signature d'une charte d'utilisation

Elle est située : Quartier Fondurane – chemin du Biançon - 83440 MONTAURoux

Déchets acceptés
Gravats inertes
Gravats non inertes (plâtre...)
Bois

L'accès est également ouvert aux professionnels sur présentation d'un badge :

- domiciliés et/ou contribuables dans les communes du territoire.
- extérieurs à la Communauté de communes pouvant justifier de la réalisation de travaux sur le territoire.

L'accès aux professionnels est payant :

- 22€/t pour les gravats inertes
- 190€/t pour les gravats non inertes
- 80€/t pour le bois

Horaires d'ouvertures
Du lundi au samedi : 5h30 – 21h00
Dimanche : 7h00 – 13h00

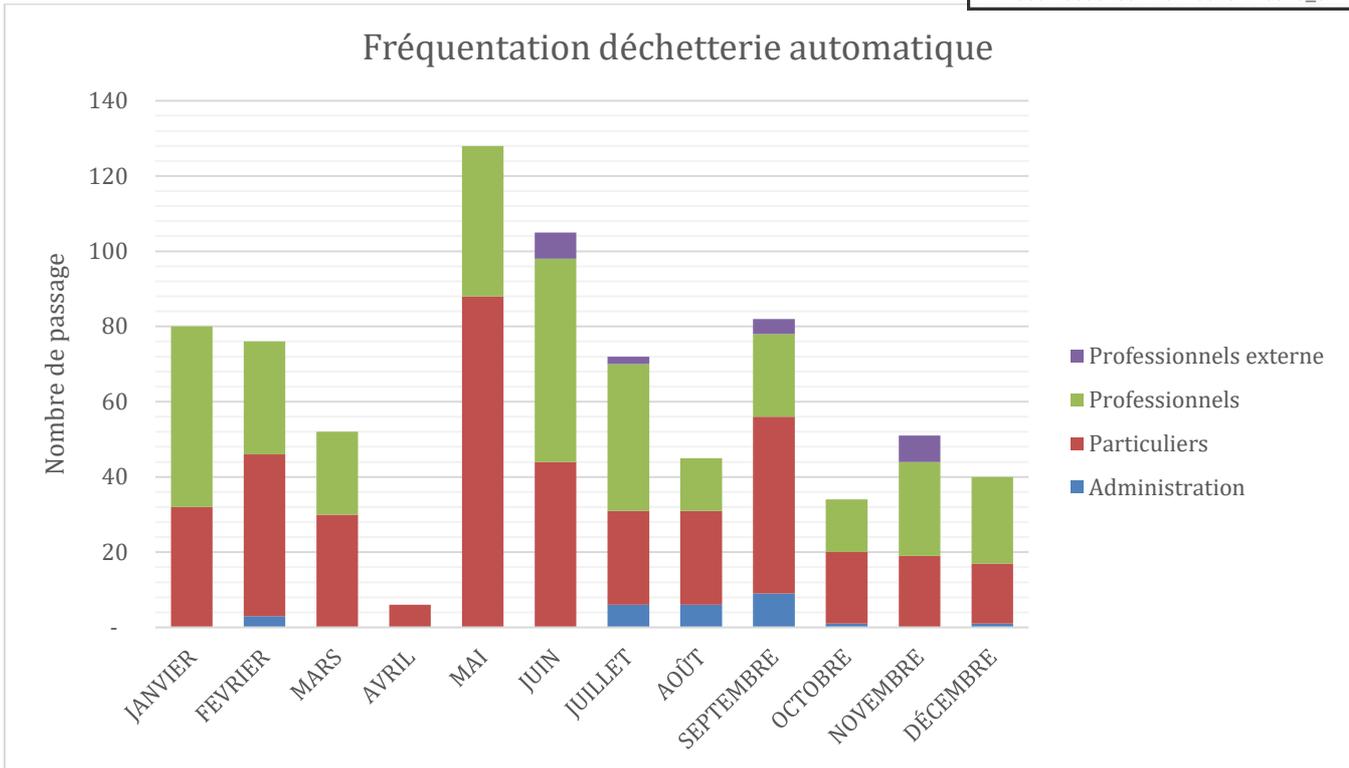
2.1.6.8 Evolution des tonnages des matériaux collectés sur la déchetterie automatique

Matériaux	Année 2018	Année 2019	Evolution %	Année 2019	Année 2020	Evolution %
Gravats propres	40,04 t	164,80 t	312%	164,80 t	170,92 t	3,71%
Gravats sales	42,56 t	116,66 t	174%	116,66 t	195,32 t	67,43%
Bois	17,34 t	22,88 t	32%	22,88 t	27,33 t	19,45%
TOTAL	99,94 t	304,34 t	205%	304,34 t	393,57 t	29,32%

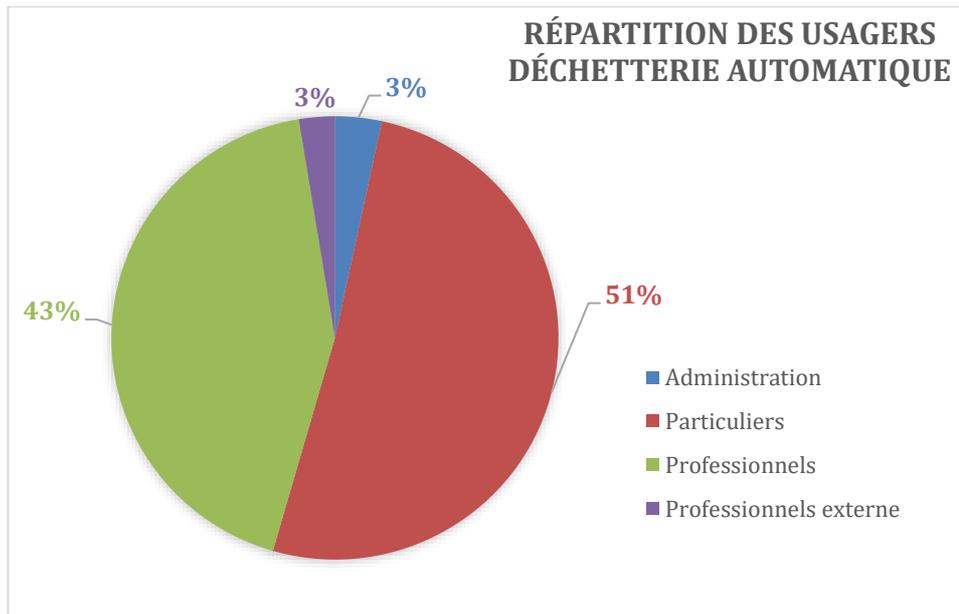
L'annexe n°5 retrace l'évolution des tonnages issus de la déchetterie automatique de 2018 à 2020



2.1.6.9 Fréquentation de la déchetterie automatique



La fréquentation moyenne journalière est de 2 usagers répartis de la façon suivante :



2.1.6.10 Tonnages des matériaux collectés sur les déchetteries

	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020
Production par habitants	364 kg/hab	482 kg/hab	496 kg/hab	453 kg/hab

Matériaux	Tonnage 2020	Nbre d'habitants	Production par habitants CCPF	Moyenne (2017)*	Moyenne Var (2017)
Déchetterie de Tourrettes	11 138,76 t t	28 595 hab.	453 kg/hab	254 kg/hab	320 kg/hab
Déchetterie de Bagnols	1 431,46 t				
Déchetterie automatique	393,57 t				
TOTAL	12 963,79 t				

* Chiffres issus du « Tableau de bord 2019 de la gestion régionale des déchets en PACA » de l'Observatoire Régional des Déchets PACA

2.1.7 Les Eco-organismes

Les Eco-organismes sont des sociétés de droit privé agréées par les pouvoirs publics et qui ont une mission d'intérêt général.

Cette mission correspond à la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) et consiste à prendre en charge la fin de vie des produits. Dans le cadre de la REP, les fabricants, les distributeurs, les importateurs, qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces déchets. Bien que basée sur la responsabilité individuelle du producteur, la REP peut être assurée par les metteurs sur le marché de manière individuelle ou collective, au travers d'un éco-organisme. En France, on compte une vingtaine de filière REP.

La Communauté de communes a contractualisé avec six Eco-organismes.



pour la collecte des Déchets Diffus Spécifique (DDS)

Les Déchets Diffus Spécifiques ménagers sont les déchets dangereux issus des ménages tels que les pots de peinture, les solvants, les produit phytosanitaires...

Eco-DDS propose aux collectivités :

- De prendre en charge les coûts de collecte, transport et traitement de ces déchets,
- De soutenir les actions de communication,
- De former les gardiens de déchetterie.



pour la collecte des emballages et des papiers

Eco-organisme issu de la fusion d'Eco-Emballages et Ecofolio.

Il est en charge des soutiens relatifs aux emballages et aux papiers



pour la collecte des ampoules

Eco-organisme en charge de la collecte et du recyclage des lampes et néons usagés.

Le transport et le traitement sont entièrement pris en charge par Recylum



pour la collecte des Déchets Electriques et Electroniques (D3E)

Eco-organisme en charge de la collecte et du recyclage des D3E.

Le transport et le traitement sont entièrement pris en charge par Eco-Systèmes



pour la collecte des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)

Les DEA sont les meubles en fin de vie tels que les tables, chaises, matelas, armoires...

Eco-Mobilier propose aux collectivités :

- La prise en charge du transport et du traitement des DEA
- Un soutien pour la collecte de ces déchets
- Un soutien pour la communication.



pour la collecte des textiles, linges et chaussures (TLC)

Eco-organisme en charge de la coordination de la collecte et le détournement des TLC usagés du flux des ordures ménagères.

Eco-TLC verse un soutien à la communication aux collectivités

2.2 Collecte des déchets ne provenant pas des ménages mais pris en charge par la Communauté de Communes du Pays de Fayence

2.2.1 La redevance spéciale pour les déchets non ménagers

L'article L.2224-13 du CGCT dispose que la collectivité n'a d'obligation que pour les déchets produits par les ménages et n'en a aucune pour les déchets issus de l'activité des professionnels qui sont responsables de leur gestion (art. L.541-2 du code de l'Environnement), même si ces déchets sont identiques aux déchets ménagers.

L'instauration de la redevance spéciale s'effectue par le biais d'un contrat entre la collectivité et le producteur.

Par délibération du 5 octobre 2011, le conseil communautaire a fixé à 3000 litres par semaine le seuil d'exonération. Au-delà, les producteurs doivent s'acquitter de la redevance spéciale.

La TEOM, qui n'est pas supprimée, finance la dépense sous le seuil de 3000 litres ainsi que la collecte sélective et les frais de gestion. Au-delà de ce seuil, la dépense est hors de proportion avec le produit de la TEOM, et ce surcoût ne devait plus être à la charge des ménages.

En 2020, vingt-huit agents économiques ont été soumis à la redevance.

2.2.2 La collecte des cartons

Depuis 2011, la Communauté de communes a mis en place gratuitement une collecte de cartons dédiée aux entreprises.

2.2.2.1 Collecte des cartons

Les conteneurs dédiés aux cartons sont identifiables grâce à leur couvercle marron et leur signalétique adaptée.

La collecte des cartons est effectuée tous les mardis ou jeudis. Pour les plus gros producteurs, la collecte a lieu les deux jours.

La collecte des cartons est effectuée en régie intercommunale.

A chaque tournée les cartons sont acheminés par les véhicules de collecte jusqu'au quai de transfert intercommunal. Ils sont ensuite transportés et traités à l'Ecopole du Capitou (SOFOVAR)

2.2.2.2 Evolution du tonnage de cartons

	Année 2018	Année 2019	Evolution %	Année 2019	Année 2020	Evolution %
Collecte des cartons	267,96 t	294,96 t	10,08%	294,96 t	309,26 t	4,85%

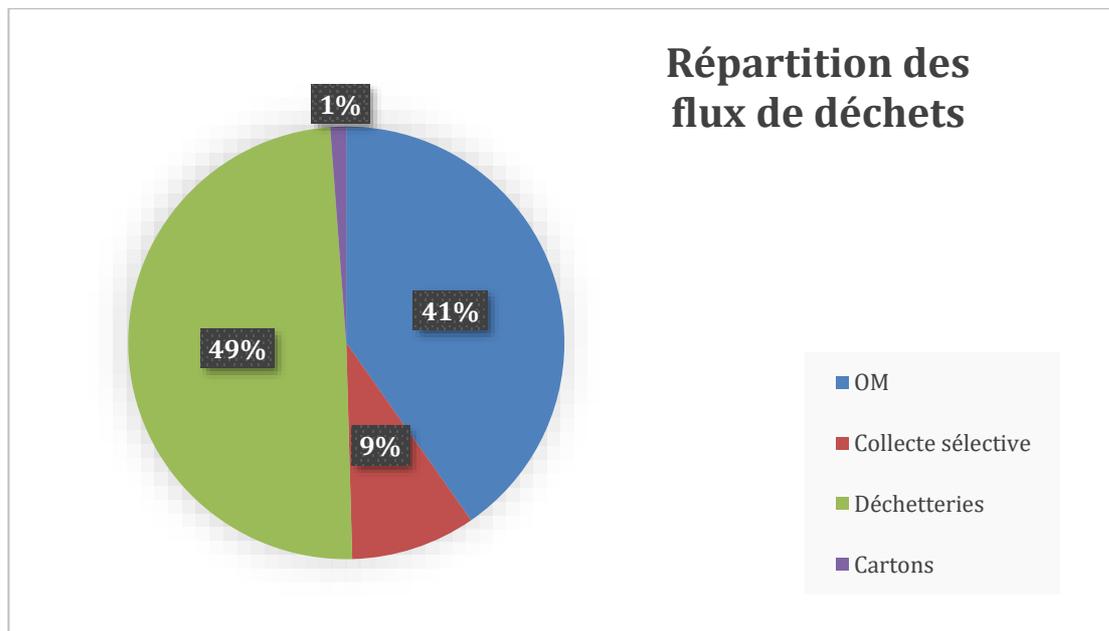
L'annexe n°6 retrace l'évolution des tonnages de cartons de 2011 à 2020.

2.3 Bilan des tonnages collectés

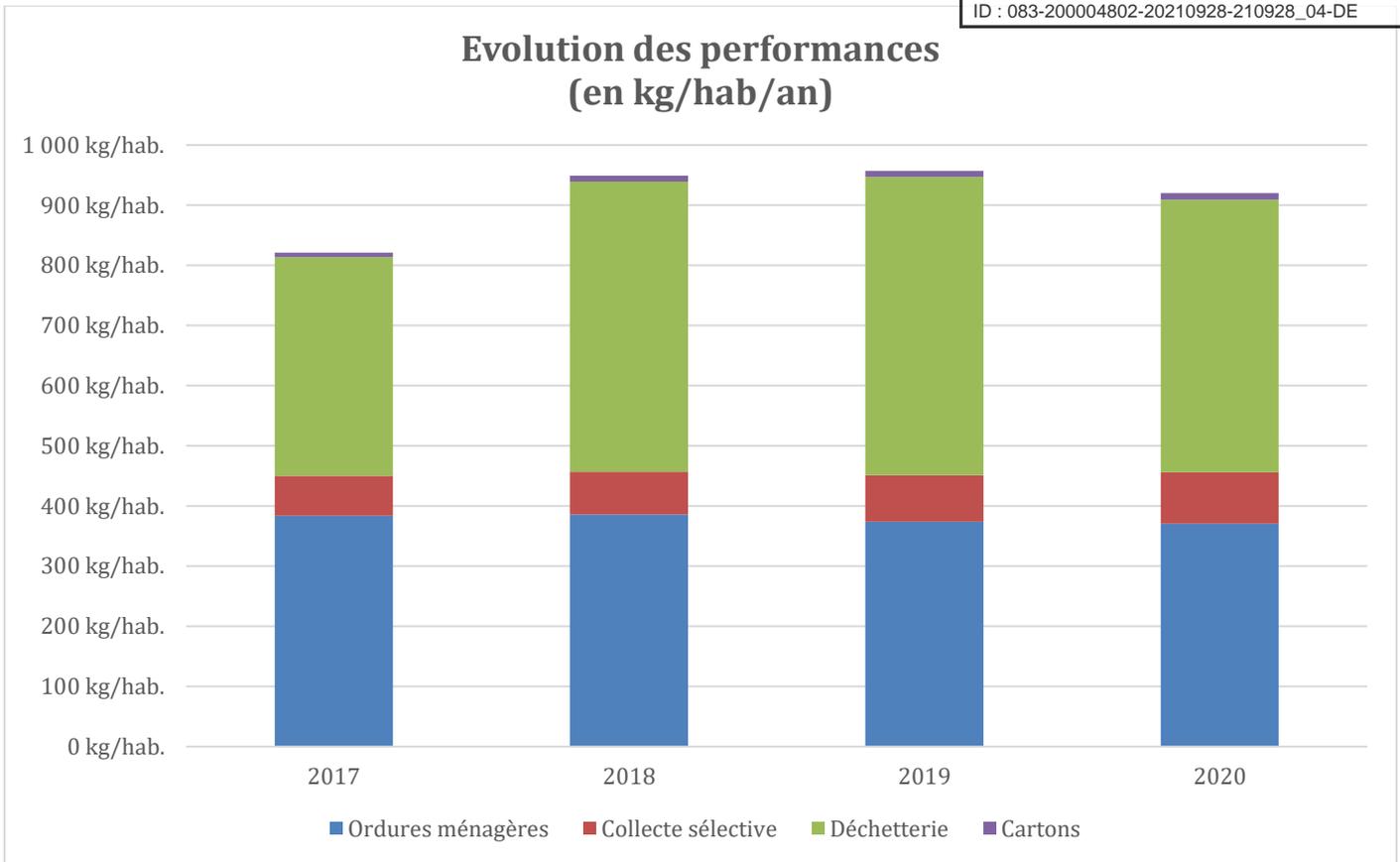
2.3.1 Tonnages collectés

Ordures ménagères	Bacs roulants	9 690,28 t
	Semi-enterrés	915,92 t
	TOTAL	10 606,20 t
Collecte sélective	Verre	1 068,45 t
	Papiers	504,42 t
	Emballages	864,72 t
	TOTAL	2 437,59 t
Déchetterie	Bagnols	1 431,46 t
	Tourrettes	11 138,76 t
	Automatique	393,57 t
	TOTAL	12 963,79 t
Cartons	TOTAL	309 255 t
TOTAL		26 316,83 t

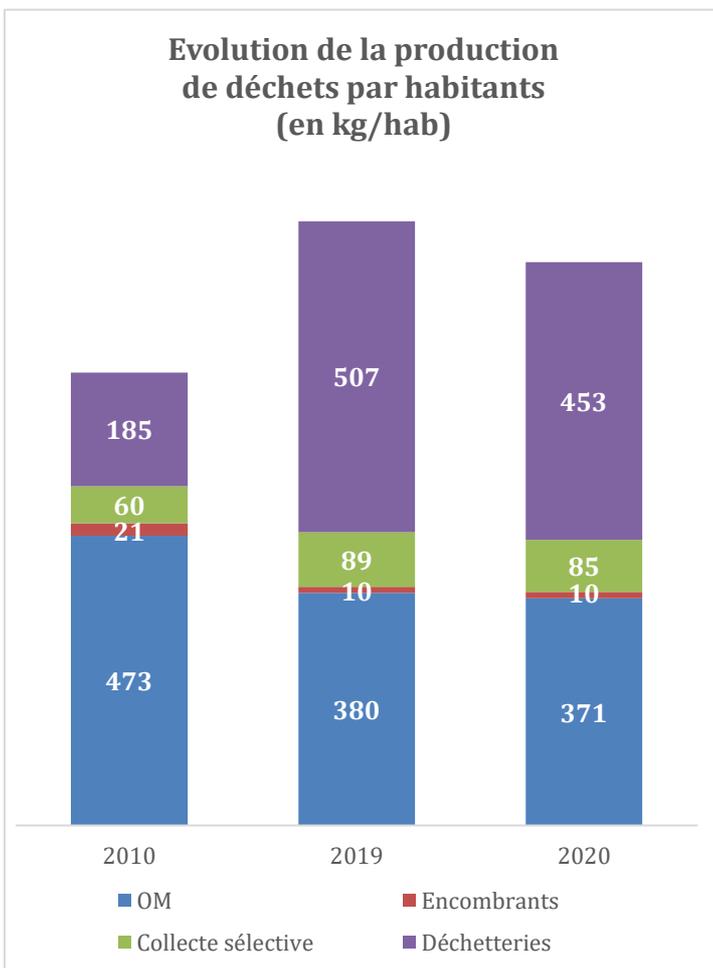
En 2019, la production totale était de 27 789,59 tonnes. On constate une baisse de 7% du tonnage total.



2.3.2 Evolution des performances de collecte



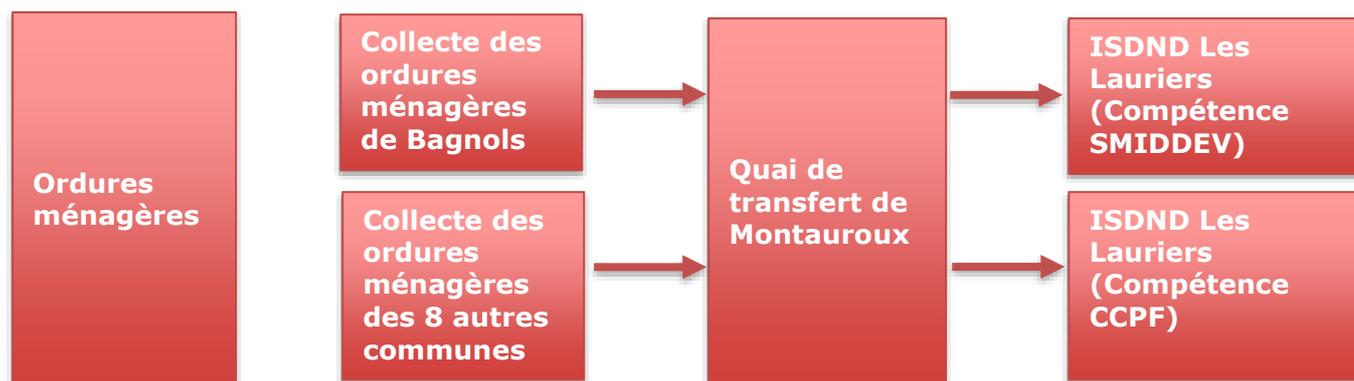
2.3.3 Production de déchets par rapport à 2010



	Variation 2010/2019	Variation 2010/2020
Ordures ménagères	-20%	-22%
Encombrants	-53%	-52%
Collecte sélective	+48%	42%
Déchetterie	+173%	144%
TOTAL	+33%	-5%

3. Indicateurs techniques relatifs au traitement des déchets

3.1 Organisation du traitement des ordures ménagères



3.2 Organisation du traitement des matériaux issus des déchetteries

3.2.1 Déchetterie de Bagnols-en-Forêt

La compétence traitement pour la commune de Bagnols-en-Forêt a été transférée au Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var (SMIDDEV), auquel Bagnols-en-Forêt adhérait avant d'être rattachée à la Communauté de communes.

Toutefois, les déchets verts, les gravats non inertes et la ferraille ne faisant pas l'objet d'un contrat SMIDDEV, la Communauté de communes a passé un marché avec les sociétés PASINI et SOFOVAR.

Matériaux	Contrat SMIDDEV	Contrat CCPF
Encombrants	VALEOR (Le MUY 83)	
Végétaux		PASINI SAS (83)
Métaux et ferrailles		SOFOVAR (83)
D3E	ECO-SYSTEMES	
Bois	ESTEREL TERRASSEMENT (Fréjus 83)	
Cartons	VALEOR (Le MUY 83)	
Gravats propres	SOFOVAR (83)	
Gravats Sales		SOFOVAR (83)
Piles et batteries	COREPILE	
Textiles		ECO-TEXTILES
Déchets dangereux spécifiques hors ECO-DDS	SOFOVAR (83)	
Déchets dangereux spécifiques collectés par ECO-DDS		ECO-DDS
Capsules « Nespresso »	COLLECTOR'S	
Cartouches d'encre	COLLECTOR'S	
Huiles minérales	SERAHU(06)	
Huiles végétales	SOFOVAR (83)	
Lampes usagées	RECYLUM	
Radiographies	SOFOVAR (83)	
Pneumatiques	ALIAPUR	SOFOVAR (83)
Bouteilles gaz / extincteurs		SOFOVAR (83)
Ameublement		ECO-MOBILIER

3.2.2 Déchetterie de Turrettes

Les sociétés PASINI et SOFOVAR assurent les prestations de traitement des déchets de la déchetterie de Turrettes pour les matériaux ne bénéficiant pas de la filière REP.

Matériaux	Contrat CCPF
Encombrants	Tri des matériaux sur le site de Var Environnement : PASINI SAS
Végétaux	PASINI SAS (83)
Métaux et ferrailles	contrôle qualité sur le site de SOFOVAR puis recyclage à PURFER à Carros (06)
D3E	ECO-SYSTÈMES
Bois	Tri par catégorie de bois sur le site de VAR ENVIRONNEMENT
Cartons	Ecopôle SOFOVAR (83)
Papiers	Ecopôle SOFOVAR (83)
Gravats propres	Ecopôle SOFOVAR (83)
Gravats Sales	Ecopôle SOFOVAR (83)
Piles et batteries	COREPILE
Textiles	ECO-TEXTILES
Déchets dangereux spécifiques hors ECO-DDS	Ecopôle SOFOVAR (83)
Déchets dangereux spécifiques collectés par ECO-DDS	ECO-DDS
Capsules « Nespresso »	SUEZ
Cartouches d'encre	COLLECTOR'S
Huiles minérales	SE.RA.HU à Cagnes sur Mer (06)
Huiles végétales	M2JL Recyclage Service à LA CRAU (83)
Lampes usagées	RECYLUM
Radiographies	Ecopôle SOFOVAR (83)
Pneumatiques	Ecopôle SOFOVAR (83)
Bouteilles gaz / extincteurs	Ecopôle SOFOVAR (83)
Ameublement	ECO-MOBILIER

3.2.3 Déchetterie automatique

La société SOFOVAR assure les prestations de traitement des matériaux issus de la déchetterie automatique.

3.3 Organisation du traitement des matériaux issus des Points d'Apport Volontaire

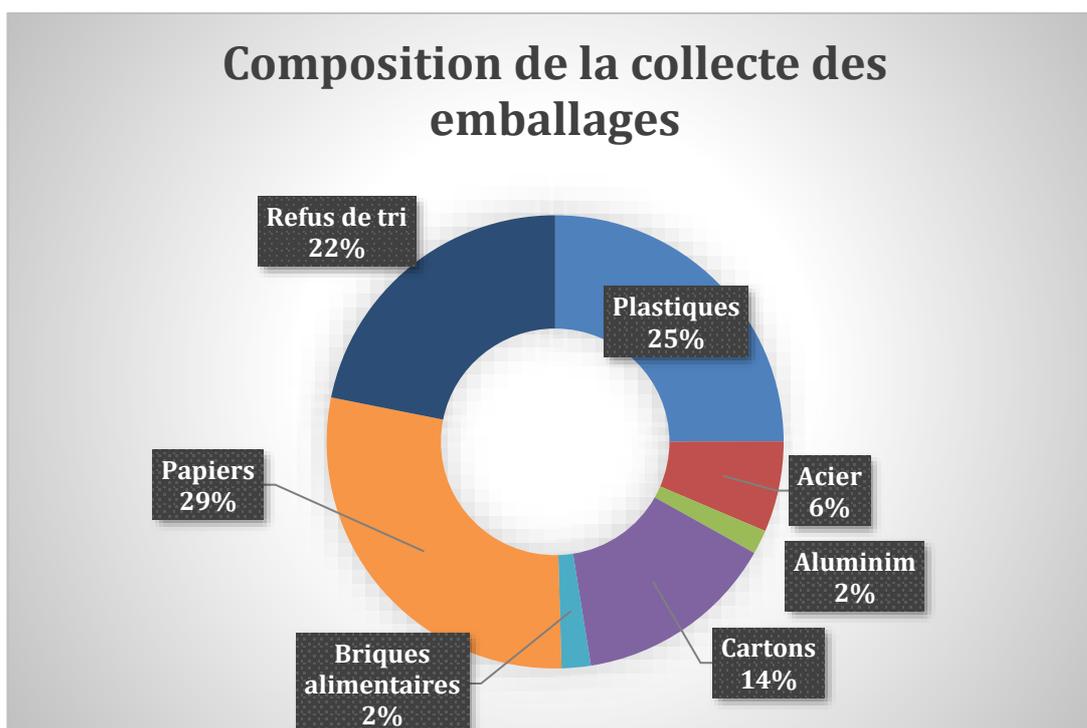
3.3.1 Traitement du verre



3.3.2 Traitement des papiers et des emballages



Composition de la collecte des emballages



3.4 Taux global de valorisation

	Enfouissement	Valorisation
Ordures ménagères	10 606,20 t	-
Collecte sélective	69,18 t	2 677,66 t
Déchetteries	914,45 t	12 049,34 t
TOTAL	11 589,83	14 727,01 t
	44%	56%

4. Prévention des déchets ménagers et assimilés

4.1 Composteurs individuels

Afin de réduire la fraction fermentescible des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de communes a facilité la pratique du compostage en aidant financièrement les habitants à acquérir des composteurs individuels moyennant une participation unitaire de 15 €.

Cette campagne de compostage a débuté en 2010.

Les composteurs ont été remis sur rendez-vous aux habitants. Lors de la distribution des composteurs, un guide du compostage ainsi qu'une formation a été dispensée aux futurs utilisateurs par un agent de la Communauté de communes.

**En 2020, 367 composteurs ont été distribués.
Ainsi depuis 2010, 3 475 composteurs ont été distribués.**



4.2 Les animations

Mois	Lieu	Type d'intervention
JANVIER	École Marcel Pagnol, Montauroux	Intervention scolaire sur le tri des déchets (CM)
FEVRIER	Ecole Marcel Pagnol, Montauroux	Visite quai de transfert (CM)
FEVRIER	CLSH Montauroux	Visite quai de transfert
FEVRIER	École communale de Mons	Intervention scolaire sur le tri des déchets (CM)
FEVRIER	CLSH Seillans	Visite quai de Transfert

4.3 La collecte des sapins de Noël

Ornés de lumière durant les fêtes de fin d'année, la fin de vie de certains sapins de Noël est parfois nettement moins brillante : jetés au pied des bacs d'ordures ménagères ou abandonnés au détour de chemins à l'abri des regards.

Pour éviter ce constat peu festif, la CCPF, depuis 2018 collecte les sapins de Noël sur des points dédiés. Ainsi sur le territoire 30 points de collecte sont mis à disposition durant tout le mois de janvier.

POINTS DE COLLECTE	
BAGNOLS EN FORET	MONTAUROUX
Parking du château	Parking Leclerc
Parking Sainte-Anne	Parking Estérets du Lac
Parking Carrefour Contact	Parking MPT (cinéma)
CALLIAN	Parking collège L. de Vinci
Tri sélectif face Point S	Parking Veyan
Parking centre village Médiathèque	Parking centre village (place du Clos)
Gymnase	SEILLANS
FAYENCE	Place de la République
Parking centre village	Magasin 8 à huit
Parking piscine	Tri sélectif piscine
Parking Super U	Place Brovès en Seillans
Parking Marie Mauron	SAINT PAUL EN FORET
Parking Robert Fabre	Parking Dame Jeanne
Tri sélectif Boulevard des Claux	Parking tennis
MONS	TANNERON
Place Saint-Sébastien	Centre village
PAV du Bardandel	Quartier valcros
	TOURRETTES
	Parking Boudura
	Parking du stade

Ainsi en 2019, 4,16 tonnes de sapins ont été collectées et acheminées en déchetterie de Tourrettes. En 2020, c'est 3,64 tonnes qui ont été collectées

II. INDICATEURS FINANCIERS

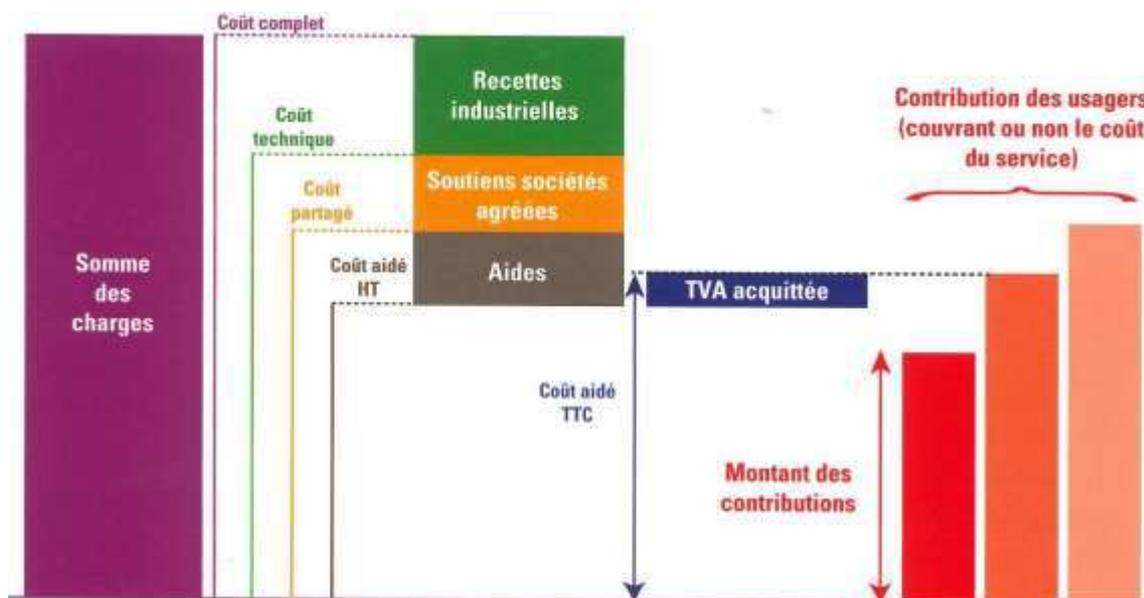
Depuis l'année 2016 (budget 2015), la Communauté de communes a souhaité mettre en place la matrice des coûts de l'ADEME. Cette matrice permet de :

- D'identifier plus finement les coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion,
- De disposer d'un cadre permettant de pouvoir comparer précisément l'évolution des dépenses et recettes du budget déchet par année et par flux de déchets
- De disposer d'un cadre commun permettant de se situer par rapport à d'autres collectivités.

La matrice est découpée en trois parties :

- Les charges :
 - ✓ Les charges fonctionnelles : ce sont les charges de fonctionnement du service comprenant : les charges de structures (fonctionnement de la vie politique, direction et encadrement, administration générales...) et les charges de communication.
 - ✓ Les charges techniques : ce sont les charges directement liées à l'exercice du service comprenant : la prévention (compostage), la pré-collecte (bacs, colonnes...), le transfert/transport, le traitement des déchets non dangereux et dangereux.
- Les produits :
 - ✓ Les produits industriels liés à la gestion du service comprenant la vente des matériaux recyclables collectés
 - ✓ Les soutiens résultant de l'application du principe de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) : Eco-organismes
 - ✓ Les aides et subventions diverses comprenant les reprises de subventions d'investissement (il s'agit de l'amortissement des subventions), les subventions de fonctionnement (aides de l'ADEME) et les aides à l'emploi (CAE ou autres).
- Les autres infos :
 - ✓ Le montant de la TVA acquittée
 - ✓ Les contributions des usagers : TEOM, redevance spéciale, redevance déchetterie

Quelques définitions :



- **Coût complet** : totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par les collectivités sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre ;

- **Coût technique** : coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes matériaux, d'énergie ...) ;
- **Coût partagé** : coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (Eco-Emballages, Ecofolio ...). La comparaison des coûts technique et partagé permet de mesurer l'impact des soutiens versés par les sociétés agréées sur les coûts engagés par les collectivités ;
- **Coût aidé HT** : coût partagé moins les aides reçues;
- **Coût aidé TTC** : somme du coût aidé HT et du montant de la TVA acquittée. Il correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité et donc à son besoin de financement.

1. COÛTS DES PRESTATIONS REMUNEREES A DE

	Ordures ménagères	Déchetteries + encombrants	Collecte sélective	Cartons	TOTAL
PASINI	112 829,50€	672 509,41€	51 256,89€	15 126,78€	851 722,57€
SOFOVAR	-	352 416,21€	34 049,42€	40 413,67€	415 433,04€
VALEOR	-	-	380 260,91€	-	380 260,91€
SMIDDEV	83 676,80€	49 132,65€	25 785,19€	-	158 594,64€
SERAHU	-	855,36€	-	-	855,36€
PROPOLYS	25 844,00€	-	16 324,00€	-	42 268,00€
VEOLIA/SMIDDEV	1 049 929,95€	-	-	-	1 049 929,95€
MILLO GARCIN	-	1 326,00€	-	-	1 326,00€
TOTAL	1 272 380,25€	1 076 239,63€	507 676,41€	55 540,45€	2 937 033,37€

L'annexe 6 comprend un tableau détaillé des différents marchés

Le SMIDDEV n'est pas réellement un prestataire de services, toutefois la Communauté de communes rembourse des prestations de services à ce syndicat.

Les prestations de services représentent 56% des charges du service.

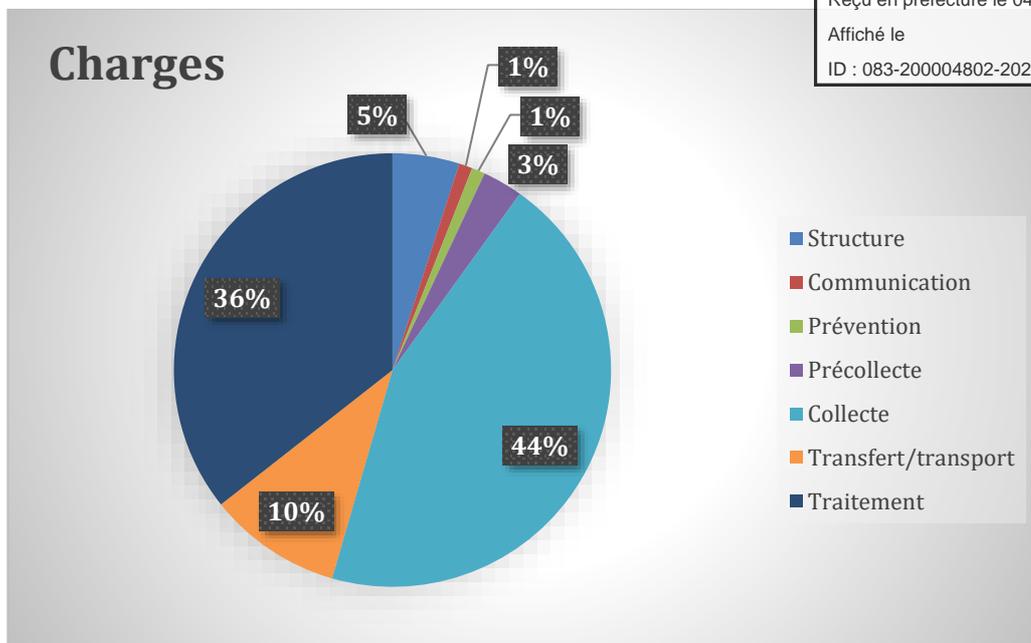
2. COÛT COMPLET DU SERVICE**2.1 Coût et financement du service public**

Coût aidé TTC	5 604 090€	196 €TTC/hab.
Contributions	6 089 996,00€	213 €TTC/hab.
Taux de couverture	109%	
Surfinancement	485 906 €	
Mode de financement du service	TEOM	

2.2 Structure du coût**2.2.1 Structure du coût par poste de charge**

	Charges en €HT 2019	Charges en €HT 2020	%	Référentiel national 2019*
Structure	218 886 €	277 086 €	5%	7%
Communication	121 266 €	43 941 €	1%	1%
Prévention	16 103 €	32 125 €	1%	1%
Précollecte	117 072 €	163 248 €	3%	5%
Collecte	2 354 010 €	2 544 406 €	45%	37%
Transfert/transport	630 537 €	562 696 €	10%	8%
Traitement	2 089 403 €	2 062 204 €	36%	40%
Total charges matrice	5 547 277 €	5 685 707€		

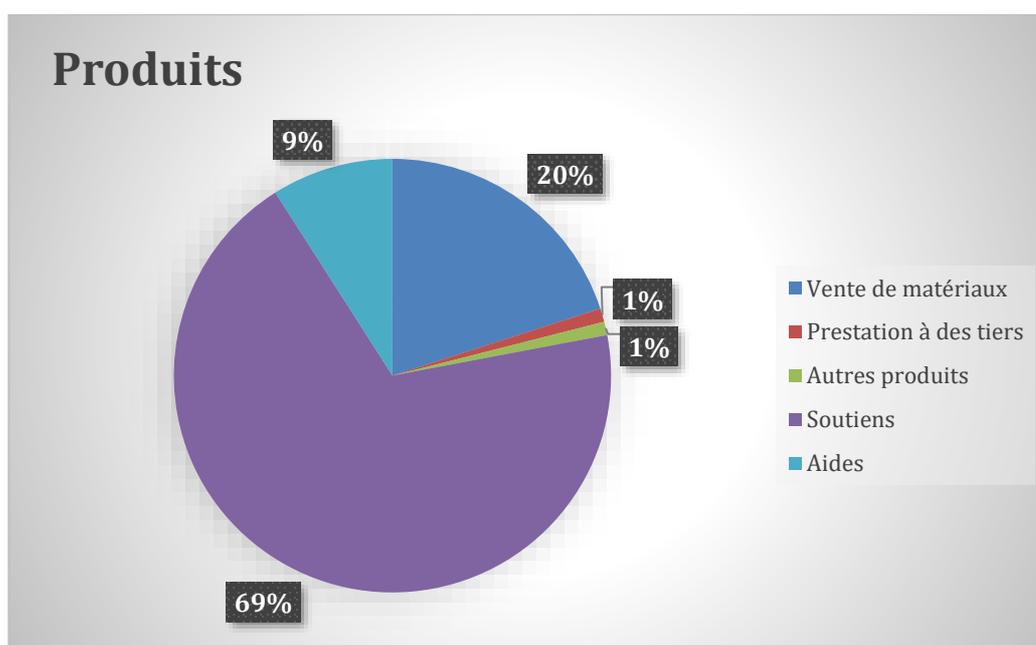
*Source ADEME



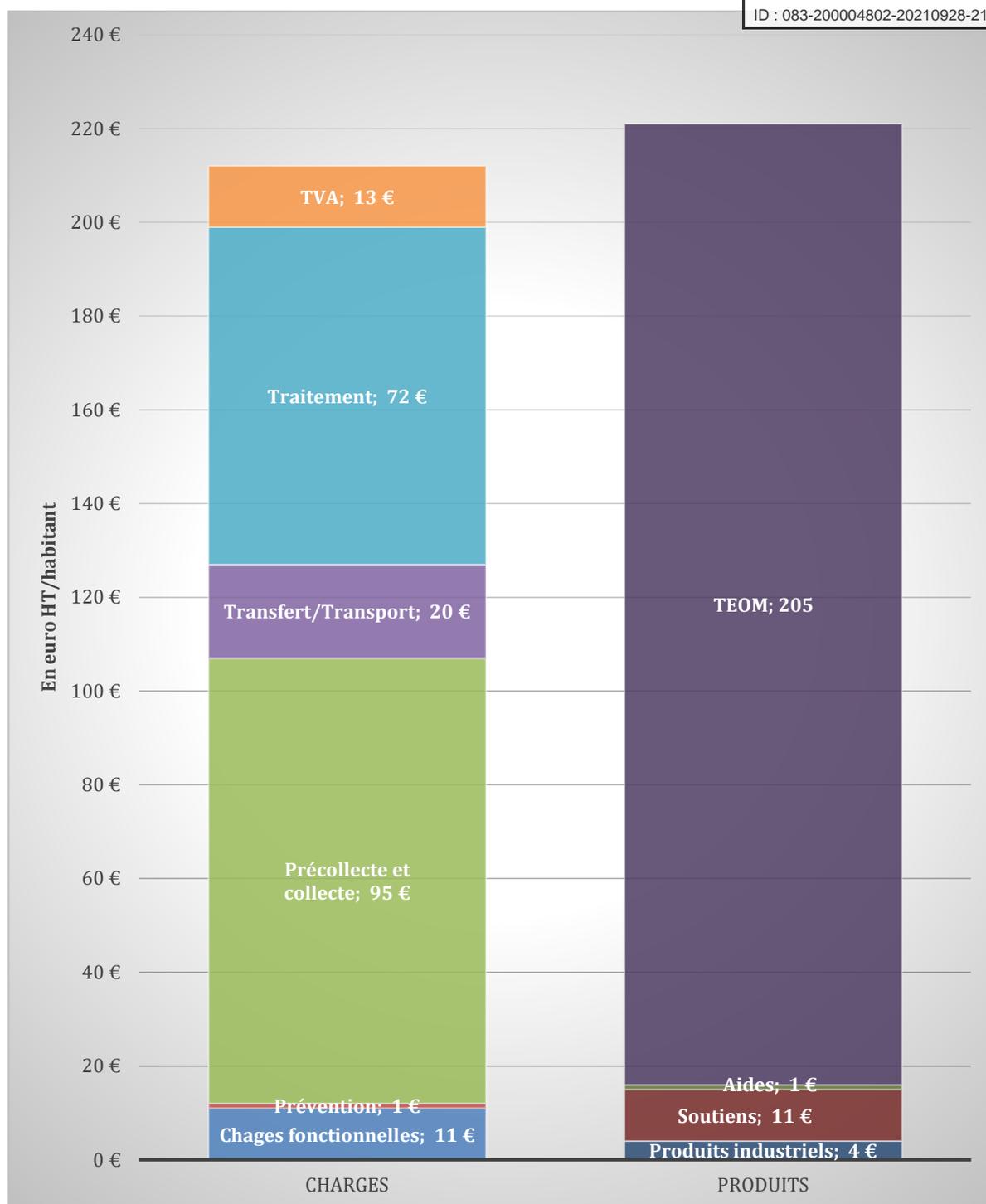
2.2.2 Structure du coût par poste de produits

	Produits en €HT 2019	Produits en €HT 2020	%	Référentiel national 2019*
Vente de matériaux	108 988 €	90 023 €	20%	29%
Prestation à des tiers	5 404 €	5 728 €	1%	3%
Autres produits	5 940 €	5 505 €	1%	2%
Soutiens	239 963 €	305 157 €	69%	55%
Aides	58 804 €	38 662 €	9%	10%
Total produits matrice	419 099 €	445 075 €		
Taux de couverture des charges par les produits	7%	8%		21%

*Source ADEME



2.2.3 Répartition des charges, des produits et du financement



2.2.4 Les cinq principaux postes de charges du service

	2019		2020	
	Charges HT	%	Charges HT	%
Collecte – Ordures ménagères	1 370 132 €	25%	1 357 893 €	24%
Traitement des déchets non dangereux – Ordures ménagères	1 196 970 €	22%	1 035 722 €	18%
Traitement des déchets non dangereux - Déchetteries	567 594 €	10%	658 405 €	12%
Collecte – Emballages + papiers	383 319 €	7%	444 620 €	8%
Collecte - Déchetteries	317 153 €	6%	431 644 €	8%

Pour l'année 2020, les cinq principaux postes de dépenses représentent 69% des charges.

2.3 Coût des différents flux de déchets

2.3.1 Coût total par flux de déchets

Envoyé en préfecture le 04/10/2021

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le



ID : 083-200004802-20210928-210928_04-DE

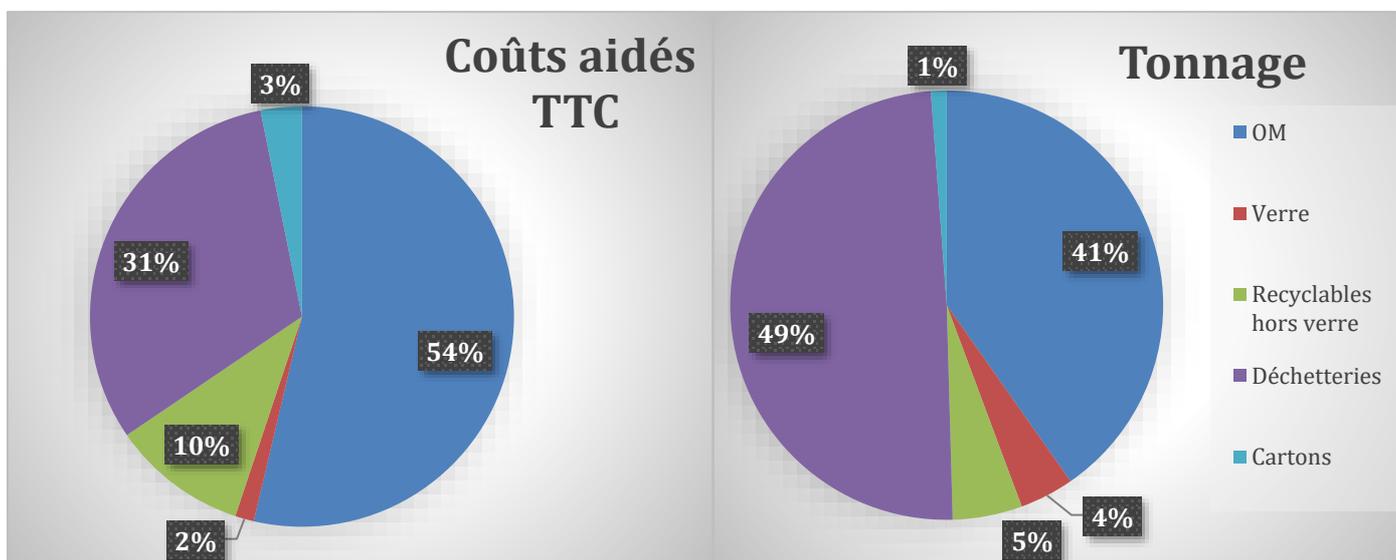
Montant en € HT		Ordures ménagères	Encombrants	Collecte sélective	Déchetterie	Cartons	Total
CHARGES							
Fonctionnelles	Charges de structure	136 318€	7 233€	44 512€	80 678€	8 346€	277 087€
	Communication	6 607€	933€	6 081€	30 321€	-	43 942€
	Total charges fonctionnelles	142 925€	8 166€	50 593€	110 999€	8 346€	321 029€
Techniques	Prévention	22 488€	-	-	9 638€	-	32 126€
	Pré-collecte	91 659€	-	59 252€	-	12 337€	163 248€
	Collecte	1 357 664€	153 010€	504 667€	431 644€	95 417€	2 542 402€
	Transfert/Transport	207 689€	5 747€	60 571€	273 532€	15 158€	562 697€
	Traitement des déchets	1 035 722€	19 038€	236 551€	734 155€	36 740€	2 062 206€
	Total des charges techniques	2 715 222€	177 795€	861 041€	1 448 969€	159 652€	5 362 679€
Total des charges		2 858 147€	185 961€	911 634€	1 559 968€	167 998€	5 683 708€
PRODUITS							
Industriels	Matériaux	-	-	44 257€	45 766€	-	90 023€
	Autres produits	3 854€	-	-	1 652€	-	5 506€
	Prestation à des tiers	5 728€	-	-	-	-	5 728€
	Total produits industriels	9 582€	-	44 257€	47 418€	-	101 257€
Soutien	Tous soutiens des sociétés agréées	-	-	257 789€	47 367€	-	305 156€
Aides	Reprises des subventions d'investissement	5 275€	-	8 094€	12 500€	-	25 869€
	Aides à l'emploi	6 671€	773€	1 740€	3 126€	483€	12 793€
	Total aides	11 946€	773€	9 834€	15 626€	483€	38 662€
Total produits		21 528€	773€	311 880€	110 411€	483€	445 075€
AUTRES INFOS							
Montant de la TVA acquittée		170 429€	7 709€	60 679€	116 391€	8 250€	363 458€
Contribution des usagers	TEOM	2 872 086€	175 842€	937 824€	1 699 806€	175 842€	5 861 400€
	Redevance spéciale et facturation usagers	131 755€	-	-	96 840€	-	228 595€
	Total contribution des usagers	3 003 841€	175 842€	937 824€	1 796 646€	175 842€	6 089 995€

2.3.2 Coût total par flux de déchets

Montant en € HT		Total 2019	Total 2020	Variation en %
CHARGES TECHNIQUES	Charges fonctionnelles	340 152 €	321 029 €	-6%
	Prévention	16 103 €	32 126 €	100%
	Pré-collecte	117 072 €	163 248 €	39%
	Collecte	2 359 414 €	2 542 402 €	8%
	Transport	630 537 €	562 697 €	-11%
	Traitement	2 089 403 €	2 062 206 €	-1%
	Total	5 368 083 €	5 362 679 €	0%
	Total des charges	5 552 681 €	5 683 708 €	2%
PRODUITS	Produits industriels	120 332 €	101 257 €	-16%
	Tous soutiens des sociétés agréées	239 963 €	305 156 €	27%
	Aides	58 804 €	38 662 €	-34%
	Total produits	419 099 €	445 075 €	6%
AUTRES INFOS	Montant de la TVA acquittée	369 529 €	363 458 €	-2%
	Total des contributions	5 921 127 €	6 089 995 €	3%
Coût aidés en €TTC/hab		192€ TTC/hab	196€ TTC/hab	+2%
Coût aidés en €TTC/T		223€ TTC/hab	234€ TTC/hab	+5%

2.3.3 Part des flux dans le coût du service public

	Tous flux	OM	Verre	Recyclables hors verre	Déchetteries	Encombrants	Cartons
Coûts aidés TTC	5 604 090€	3 007 278€	80 295€	581 364€	1 565 946€	193 355€	176 052€



Les ordures ménagères représente 54% du coût aidé alors qu'elles ne représentent que 41% du tonnage total collecté.

A l'inverse, les déchetteries ne représentent que 31% du coût aidé alors qu'elles représentent 49% du tonnage total collecté.

2.3.4 Coûts aidés par habitant

Envoyé en préfecture le 04/10/2021

Reçu en préfecture le 04/10/2021

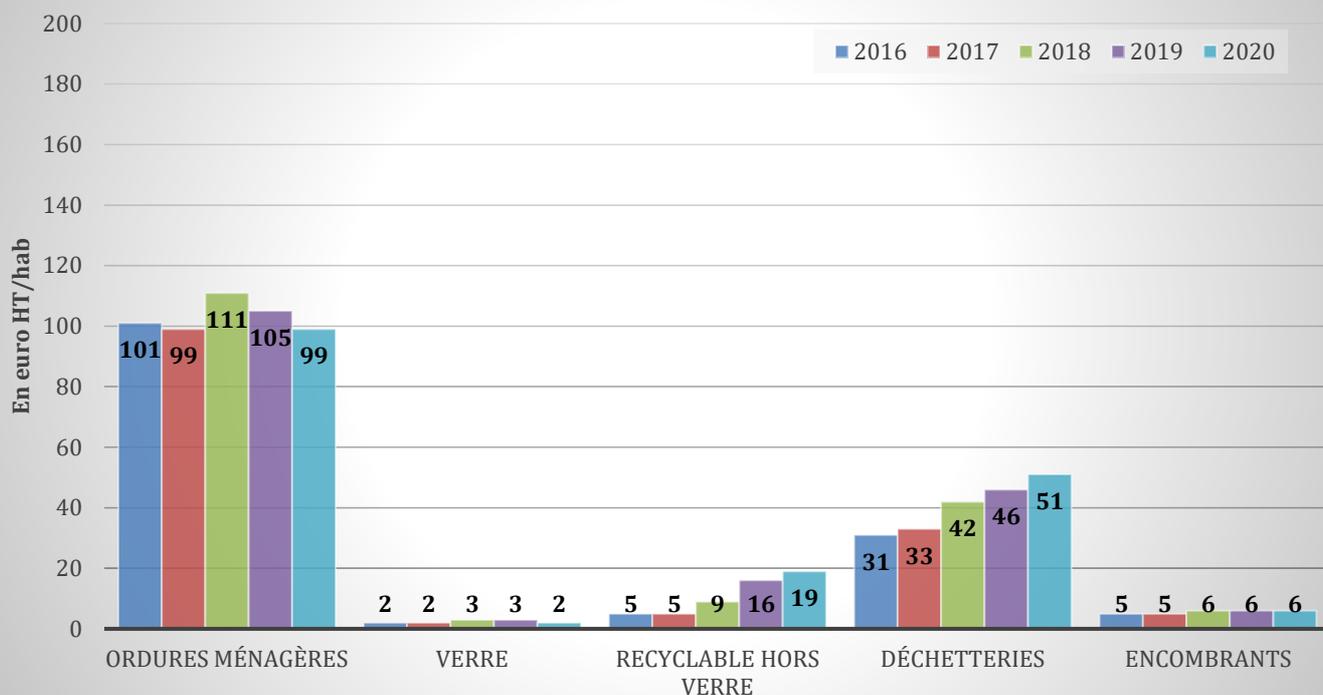
Affiché le



ID : 083-200004802-20210928-210928_04-DE

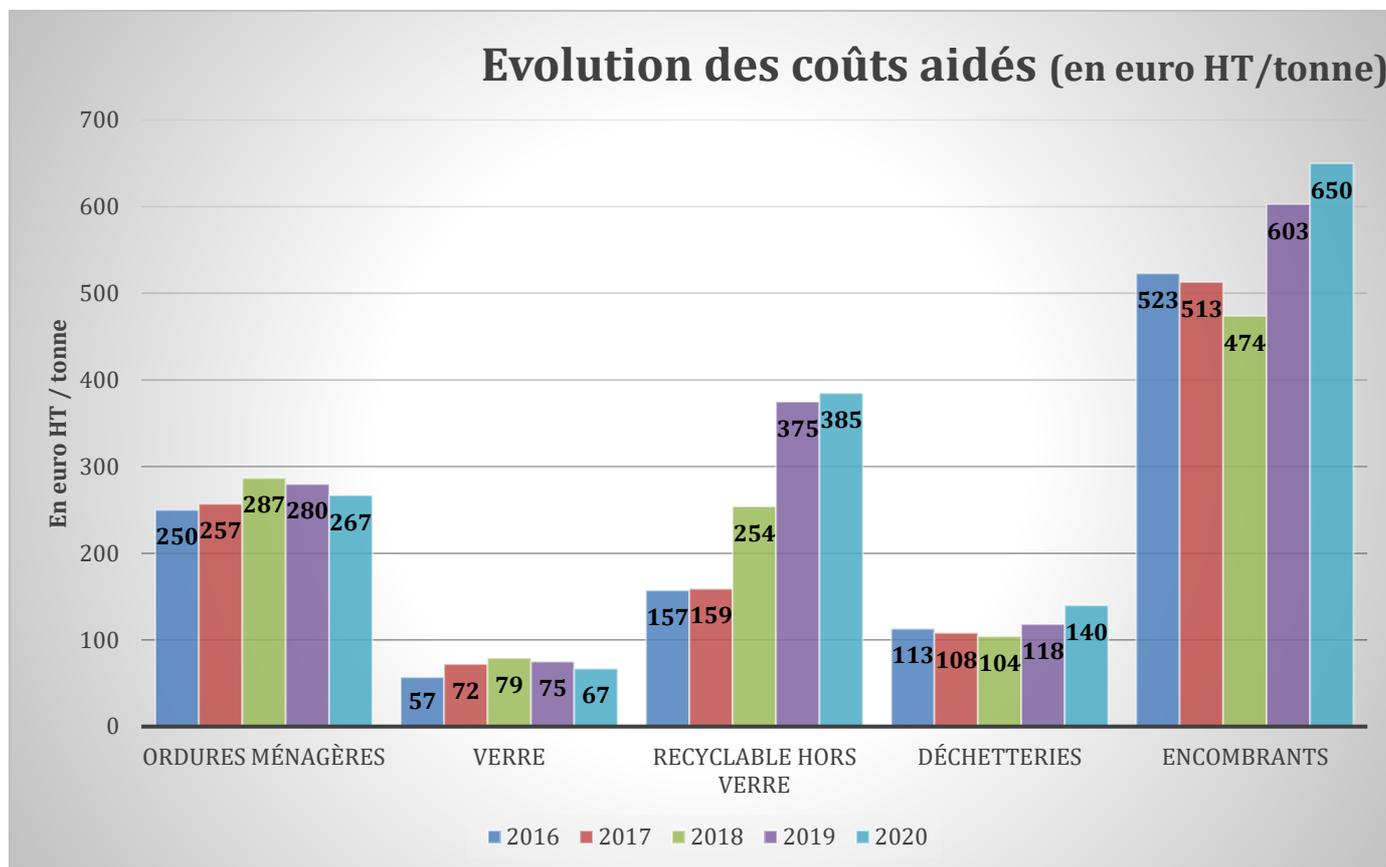
Coûts aidés en €HT/hab./an	Tous flux	OM	Verre	Recyclables hors verre	Déchetteries	Encombrants
CC Pays de Fayence	282 €HT/hab.	99 €HT/hab.	2 €HT/hab.	18 €HT/hab.	51 €HT/hab.	6 €HT/hab.
Comparaison avec la moyenne	Mixte à dominante rurale					
Référentiel national 2019 (Données 2016)	86 €HT/hab.	47 €HT/hab.	1,0 €HT/hab.	6 €HT/hab.	24 €HT/hab.	2 €HT/hab.

Evolution des coûts aidés (en euro HT / hab.)



2.3.5 Coûts aidés à la tonne

Coûts aidés en €HT/hab./an	Tous flux	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchèteries	Encombrants
CC Pays de Fayence	218 €HT/t	267 €HT/t	67 €HT/t	385 €HT/t	140 €HT/t	651 €HT/t
Comparaison avec la moyenne	Mixte à dominante rurale					
Référentiel national 2019 (Données 2016)	208 €HT/t	208 €HT/t	208 €HT/t	208 €HT/t	208 €HT/t	208 €HT/t



III. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2019

• REDEVANCE INCITATIVE

La loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit que les collectivités territoriales progressent vers la généralisation d'une tarification incitative en matière de déchets, avec pour objectif que quinze millions d'habitants soient couverts par cette dernière en 2020 et vingt-cinq millions en 2025.

Cette obligation réglementaire de mise en œuvre partielle de la TI est traduite par la région dans le PRPGD, à son échelle et en cohérence avec cet objectif national de couverture, ainsi 1,7 M d'habitants devrait être couvert en 2025.

En 2019, la production d'ordures ménagères résiduelles de la Communauté de communes a été de 10 705 tonnes sur une production totale de 27 628 tonnes.

A l'horizon 2025, afin de pouvoir enfouir ses déchets sur l'ISDND du Vallon des Pins, la collectivité devra respecter les prescriptions de son arrêté préfectoral :

- Avoir une valorisation matière de 65% de déchets non dangereux non inertes (en 2019, 44% de valorisation matière),
- Mettre en place le tri à la source des biodéchets,
- Avoir une production d'ordures ménagères résiduelles de 8 000 tonnes.

La Communauté de communes devra également faire face à une forte hausse de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) qui va passer de 26,40€ TTC en 2019 à 71,50€ TTC en 2025 pour chaque tonne enfouie.

Ainsi le conseil communautaire en date du 8 décembre 2020 a acté le passage à la redevance incitative (RI) afin de financer le service public de prévention et gestion des déchets en substitution de la TEOM qui finance actuellement le service.

Les objectifs de la mise en place de la redevance incitative sont :

- De réduire les quantités d'ordures ménagères collectées et enfouies
- D'augmenter la quantité de déchets valorisés,
- De responsabiliser l'usager sur sa production de déchets et son utilisation du service,
- D'anticiper la forte hausse de la TGAP.

La première délibération a été complétée par une seconde en date du 13 mars 2021. Les modalités de collecte suivantes ont été retenues :

- Pour les ordures ménagères :

- Chaque famille ou professionnel sera doté d'un bac roulant dont le volume sera différent suivant la taille du foyer. Ce bac sera équipé d'une puce d'identification qui permettra au camion de collecte d'identifier l'usager et de comptabiliser le nombre de levées de son bac.
- Pour les collectifs ou pour les habitations ne pouvant pas être desservis en porte-à-porte, des bacs de regroupement seront mis en place. Des badges individuels permettront l'ouverture de trappe d'accès à ces conteneurs collectifs et comptabiliseront le nombre de dépôts de sacs.

- Pour les emballages et les papiers :

- Comme pour les ordures ménagères, chaque famille ou professionnel sera doté d'un bac roulant individuel dans lequel les emballages et les papiers pourront être mis en mélange.
- Pour les collectifs ou pour les habitations ne pouvant pas être desservis en porte-à-porte, les emballages et les papiers devront être apportés dans les colonnes de tri qui sont répartis sur le territoire.

- Pour le verre : la collecte aura lieu pour l'ensemble du territoire en points d'apport volontaire (colonnes)

Il est prévu le calendrier de mise en place suivant :

- 2021 :
 - Dépôt des demandes de subvention et aides auprès de l'ADEME, de la Région et de CITEO.
 - Préparation des consultations et opérations préalables nécessaires à la mise en œuvre de la redevance incitative :
 - Marché d'acquisition de lecteur de puce / géolocalisation
 - Etude de conteneurisation
 - Accompagnement à la communication
 - Acquisition d'une partie des lecteurs de puce
- 2022 :
 - Acquisition d'une partie des lecteurs de puce
 - Acquisition des conteneurs permettant la collecte en points de regroupement lorsque la collecte en porte à porte n'est pas possible : colonnes aériennes avec tambours incitatifs, cache-conteneurs avec tambours incitatifs...
 - Réalisation d'une enquête en porte à porte (enquête de conteneurisation) auprès de chaque usager afin d'expliquer le dispositif et de les équiper en bacs avec puces pour la collecte des ordures ménagères et des emballages / papiers.
 - Réalisation d'une campagne de caractérisation sur les ordures ménagères suivant le protocole MODECOM afin de mieux connaître la composition des ordures ménagères avant la mise en place de la RI et pouvoir cibler les actions à mettre en place afin de mieux accompagner les usagers vers une meilleure gestion de leurs déchets. Une caractérisation sera effectuée en dehors de la période estivale, une seconde sera réalisée entre juillet et août.
Une nouvelle campagne de caractérisation sera réalisée fin 2024, voir en 2025 afin de connaître l'évolution de la production de OMR après la mise en place de la RI et ainsi pouvoir réajuster les actions et la communication.
 - Redimensionnement des tournées d'ordures ménagères et de collecte sélective
 - Validation d'une première grille tarifaire pour la facturation à blanc de l'année suivantes
 - Communication
- 2023 :
 - Facturation « à blanc », c'est-à-dire poursuite du paiement de la TEOM mais envoi d'une simulation de facturation en redevance incitative
 - Poursuite de la communication et accompagnement des usagers afin de les aider à moins produire d'OMR et ainsi avoir une facture de RI plus faible.
 - Validation de la grille tarifaire pour le passage à la RI.
- 2024 : Passage à la redevance incitative et poursuite de la communication

Il a également été retenu que l'enquête de conteneurisation serait réalisée en prestation de service pour la partie porte-à-porte et en régie pour la partie en point de regroupement.

L'accent sera mis sur la communication auprès de l'ensemble des usagers du service public afin de les accompagner vers ce changement de mode paiement du service de collecte.

Actuellement, les TEOM des résidences secondaires (qui sont de grandes résidences avec de fortes valeurs locatives) contribuent très fortement au financement du service public, engendrant ainsi de plus faibles TEOM pour certains ménages bien en deçà du prix réel du service. La redevance incitative va venir gommer ce déséquilibre, ce qui va engendrer une hausse des coûts pour certains. Il est donc important de bien communiquer sur ce nouveau mode de financement afin d'avoir une bonne adhésion et compréhension de la population vis-à-vis de cette évolution.

Une étude préalable à la mise en place de la tarification incitative a été réalisée lors des délibérations. Cette étude s'est déroulée en 3 phases :

- Phases 1 : Analyse du contexte
Rendu aux élus le 5 novembre 2019
- Phase 2 : Recherche d'axes de faisabilité : Scénarii possibles
Rendu aux élus le 25 février 2020
- Phase 3 : Mise en œuvre du dispositif choisi : Approfondissement du scénario retenu / plan d'actions
Rendu aux élus en décembre 2020

L'étude ayant pris du retard suite au COVID, il a été décidé de refaire les présentations des phases 1 et 2 aux nouveaux élus.

Ces nouvelles présentations (différentes des premières) ont eu lieu pour la phase 1, le 08 septembre 2020 et pour la phase 2, le 6 octobre 2020.

L'étude a permis d'avoir :

- Un état zéro complet sur les déchets et les pratiques (organisation du service, tonnages, exutoires, coûts, recettes, contrats en cours, ...)
- Des propositions de scénarii avec analyse des impacts de chacun ;
- Le plan d'action pour la mise en œuvre du scénario choisi.

• **ETUDE D'OPTIMISATION DES CIRCUITS DE COLLECTE**

Afin d'optimiser la collecte des ordures ménagères, une étude d'optimisation est en cours. Cette étude va permettre :

- D'harmoniser les tournées existantes
- Mieux desservir certains quartiers
- Retirer les marches arrières, interdites par la réglementation.

• **PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

En vertu de la loi de mise en œuvre du Grenelle du 13 juillet 2010, dite loi « Grenelle 2 », renforcée par le décret du 10 juin 2015, les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) avec des objectifs de réduction des quantités de déchets et des mesures pour les atteindre.

Ainsi par délibération en date du 9 décembre 2020, la Communauté de communes a approuvé l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Ce PLPDMA viendra en accompagnement de la redevance incitative afin de donner aux usagers les outils pour moins produire de déchets.

Malgré l'absence de PLPDMA, la communauté de communes travaillait déjà sur la prévention des déchets :

- Plus de 3 200 composteurs individuels ont été distribués avec remise d'un guide du compostage et formation
- Chaque année des interventions en milieu scolaire sont réalisées
- Il est proposé des visites du quai de transfert ou des déchetteries aux collégiens, écoles primaires et centres aérés
- Entre trois et quatre pages de la revue intercommunale (parution semestrielle) sont consacrées aux déchets
- Communication grand public régulière
- Mise en place de la RI en 2024

Il est prévu d'inscrire les actions suivantes dans le PLPDMA :

- Mise en place du lombricompostage pour les familles ne possédant pas de jardin mais ayant un balcon ou une cour
- Mise en place du broyage à domicile des végétaux avec sensibilisation à l'utilisation du broyat

- Mise en place de familles zéro déchets
- Signature de la charte zéro déchet
- Création d'une ressourcerie
- Lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire

• ACCES A LA DECHETTERIES DE PEGOMAS POUR LES HABITANTS DE TANNERON :

Depuis le 1er novembre 2020, les habitants de Tanneron peuvent apporter leurs déchets sur le site situé route de la Fénerie à Pégomas.

Cette proximité facilite les dépôts pour les tanneronais et tanneronaises qui devaient précédemment se rendre sur la déchetterie de Tourrettes, beaucoup plus éloignée de leur lieu d'habitation.

L'accès à ce site est le fruit d'un partenariat entre la C.C.P.F. et le Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets (S.M.E.D.) qui ont signé une convention le 24 septembre 2020.



Les représentants du SMED et les élus de la CCPF sur le site de Pégomas le 24/09/2020

• PASSATION ET RENOUVELLEMENT DE MARCHES :

- Renouvellement du marché et notification en juin 2020 : Fourniture de conteneurs de surface, de colonnes aériennes pour la collecte sélective, de cache conteneurs, de parois occultantes et de plateformes béton.

Les prestations sont réparties en 4 lots définis comme suit :

Lot n°1 : Fourniture, transport et déchargement des conteneurs de surface pour la réception des ordures ménagères résiduelles, des cartons et des déchets ménagers recyclables (papiers, emballages et verre). Ce lot a été notifié à SULO.

Lot n°2 : Fourniture, transport et déchargement de colonnes aériennes pour la réception des déchets ménagers recyclables (emballages, papiers et verre) et des cartons. Ce lot a été notifié à UTPM ENVIRONNEMENT.

Lot n°3 : Fourniture, le transport et le déchargement de cache-conteneurs et de parois occultantes. Ce lot a été notifié à SARL GERARD Didier

Lot n°4 : Fourniture, le transport et le déchargement de plateformes en béton pour le maintien des conteneurs. Ce lot a été notifié à QUADRIA.

- Renouvellement du marché et notification en mai 2020 : Mise à disposition de bennes, transport des déchets issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt, de Montauroux et de Tourrettes et du quai de transfert de Montauroux, traitement et/ou la valorisation des cartons et des papiers issus du quai de transfert ainsi que les déchets issus des déchetteries de Montauroux et de Tourrettes et de certains déchets issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt, commercialisation de certains déchets issus des sites.

Les prestations sont réparties en 8 lots définis comme suit :

Lot n°1 : Mise à disposition de caissettes et de caisses pour la réception des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) non pris en charge par Eco-DDS et issus de la déchetterie de Tourrettes, transport et traitement de ces DDS. Evacuation, transport et traitement des bouteilles de gaz, des extincteurs et des radiographies issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt et Tourrettes. Ce lot a été notifié à SOFOVAR

Lot n°2 : Tri, conditionnement des papiers et des des papiers issus de la déchetterie de Tourrettes et de Montauroux. Ce lot a été notifié à SOFOVAR

Lot n°3 : Mise à disposition de caissons pour la réception des encombrants de la déchetterie de Tourrettes et du bois issus des déchetteries de Montauroux et de Tourrettes. Evacuation, transport, tri et traitement des encombrants issus de la déchetterie de Tourrettes. Evacuation, transport et traitement du bois issus des déchetteries de Montauroux et de Tourrettes. Ce lot a été notifié à PASINI

Lot n°4 : Mise à disposition de caissons pour la réception des métaux issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt et de Tourrettes. Evacuation, transport, traitement et commercialisation des métaux issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt et de Tourrettes. Ce lot a été notifié à SOFOVAR

Lot n°5 : Mise à disposition de caissons pour la réception des gravats propres et sales issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt, de Montauroux et de Tourrettes. Evacuation, transport et traitement des gravats propres issus des déchetteries de Montauroux et de Tourrettes. Evacuation, transport et traitement des gravats sales issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt, de Montauroux et de Tourrettes. Evacuation, transport et traitement de l'amiante. Ce lot a été notifié à SOFOVAR

Lot n°6 : Mise à disposition de caissons pour la réception des déchets issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt. Evacuation et transport des déchets issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt vers les lieux de traitement. Ce lot a été notifié à PASINI

Lot n°7 : Transport et traitement des déchets verts issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt et Tourrettes. Ce lot a été notifié à PASINI

Lot n°8 : Mise à disposition de caissons fermés pour la réception des pneumatiques, évacuation, transport et traitement des pneus non pris en charge par la filière Aliapur et issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt et Tourrettes. Ce lot a été notifié à PASINI.

- Renouvellement du marché et notification en octobre 2020 :Le lavage et la désinfection des conteneurs roulants, des conteneurs enterrés de marque de ECOLLECT®, des conteneurs semi-enterrés et aériens équipés d'une préhension de type EASY® et des colonnes aériennes.

Les prestations sont réparties en 4 lots définis comme suit :

Lot n°1 : Lavage et désinfection des conteneurs roulants des points de regroupement du Pays de Fayence.

Lot n°2 : Lavage, désinfection et graissage des conteneurs enterrés de marque Ecollect®.

Lot n°3 : Lavage et la désinfection des conteneurs semi-enterrés et aériens équipés d'une préhension de type EASY®.

La prestation concerne le lavage, la désinfection des conteneurs semi-enterrés et aériens équipés d'une préhension de type EASY®.

Lot n°4 : Lavage et désinfection sur la partie extérieure des colonnes aériennes.

- Renouvellement du marché et notification en octobre 2020 :La fourniture de châssis-cabines neufs et bennes neuves pour la collecte des déchets ménagers. Le présent marché est décomposé en quatre lots.

Lot n°1 : fourniture de châssis-cabine neufs de 12 tonnes environ pour la collecte des déchets ménagers.

Lot n°2 : fourniture de bennes neuves de 9m3 environ avec une charge utile supérieure à 3 tonnes pour la collecte des déchets ménagers et contrat de visite technique et d'entretien périodique des bennes.

Lot n°3 : fourniture de châssis-cabine neufs de 16 tonnes environ pour la collecte des déchets ménagers.

Lot n°4 : fourniture de bennes neuves de 12m3 environ avec une charge utile supérieure à 5 tonnes pour la collecte des déchets ménagers et contrat de visite technique et d'entretien périodique des bennes.

IV. EVOLUTION DU SERVICE

Envoyé en préfecture le 04/10/2021

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le



ID : 083-200004802-20210928-210928_04-DE

4.1 Evènements marquants du début de l'année 2021

• COLLECTE DES CARTONS :

Mise en place d'une collecte du carton des particuliers afin de répondre à une demande de plus en plus importante due au développement du E-commerce.

55 colonnes pour la collecte des cartons ont été commandées et ont été mises en place depuis février. Elles sont réparties en 32 points de collecte.

Bagnols-en-Forêt	Entrée Plan Pinet	Montauroux	Collège Léonard de Vinci	
	Entrée Rue Sainte-Anne		La fontaine d'Aragon	
	Grande rue au transformateur		Les Estérets du lac	
Callian	Centre Agora - face point S		Parking Maison pour Tous	
	Za les Muriers		Quartier de l'Affama	
	Route de Montauroux		Quartier le Villaron	
Fayence	Avenue Robert Fabre		St-Paul-en-F	Tennis Municipal
	Boulevard des Claux		Seillans	HLM Les Vignasses
	Carrefour des 4 chemins			Huit à 8
	Collège Marie Mauron			Pont de Saint-Pierre
	Parking P2	Quartier les Milières		
	Parking P4	Le Collet de Christine		
	Quartier Malueby	Les Jardins de Provence		
Terrain forain	Tourrettes	Quartier Guiandonne		
Mons	Domaine de la Gray			
	Le Bardandel			
	Quartier Saint Laurent			

Face au succès rencontré par cette nouvelle collecte, 30 nouvelles colonnes ont été commandées, elles seront installées sur le territoire au cours du mois d'octobre.

• REDEVANCE INCITATIVE :

Une demande de subvention pour la mise en place de la redevance incitative a été déposée auprès de l'ADEME pour un montant de 1 055 045€.

L'ADEME aide les collectivités :

- Aide aux investissements dans des équipements permettant l'individualisation du suivi de l'utilisation du service (puces, logiciels, informatique embarquée, tambours d'identification, ...) : taux maximum de 55 %.
- Mise en œuvre d'une information individuelle sur l'usage : aide forfaitaire de 5€ par habitant DGF
- Mise en œuvre d'une tarification incitative. Il s'agit de déployer les équipements nécessaires au suivi individuel de l'utilisation du service, de mesurer les risques, de sensibiliser la population, d'obtenir des éléments factuels sur le fonctionnement du service (fréquence de présentation des bacs...) : aide forfaitaire de 10 € par habitant DGF

Une demande de subvention pour l'aide à l'investissement lié à la mise en place de la redevance incitative sera déposée auprès de la Région pour un montant maximum de 250 000€.

• PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Une demande de subvention pour l'accompagnement à la création d'un CCES d'un montant de 4 500€ a été déposée auprès de la région le 10 février 2021

Afin d'être accompagnée dans l'élaboration du PLPDMA, la Communauté de communes a contractualisé avec le bureau d'études AJBD qui avait déjà réalisé l'étude préalable à la mise en place de la tarification incitative et qui de ce fait possède déjà de nombreuses données concernant le territoire.

La CCES doit être créée en septembre 2021, il est prévu de la réunir trois fois d'ici la fin de l'année :

- Début octobre pour une réunion de présentation
- Début novembre si possible pour une validation intermédiaire du PLPDMA
- Mi-décembre pour une validation du PLPDMA.

Il est prévu de faire la consultation publique janvier 2021, début janvier 2022 pour avoir une validation par le conseil communautaire fin janvier. Durant cette même période, un second dossier de subvention sera déposé auprès de la Région pour la mise en œuvre du PLPDMA.

• PREMIERE EDITION DE L'OPERATION « MENAGE TON LAC »

MONTAUROUX

Intercommunalité et bénévoles unis pour « Ménage ton lac »




Les équipes du service déchetterie ont procédé au nettoyage des bords du lac de Saint-Cassien. (Photos C. G.)

Une manifestation ouverte au public, intitulée « Ménage ton lac », a été organisée, ce week-end, par le service déchets de la communauté de communes du Pays de Fayence et l'office de tourisme intercommunal (OTT).

Les enfants des classes de cours préparatoire de l'école de La Ferrage, à Fayence, avaient montré l'exemple dès jeudi après-midi.

Vendredi, ce sont les agents intercommunaux qui s'y sont mis, en présence du président et maire de Seillans René Ugo et du vice-président en charge de ce secteur et maire de Bagnols-en-Forêt, René Bouchard.

Anne Guy, directrice du service intercommunal de gestion des déchets, a rappelé que « cette opération a permis de montrer le cycle du ramassage, du triage et du traitement ».

Les volontaires ont été accueillis dès samedi. « En plus du ramassage, cela rappelle aux utilisateurs du lac et aux visiteurs qu'il faut en prendre soin », précise Xavier Bouniol, directeur de l'OTT. « À la veille de la saison estivale, il est important d'accueillir les visiteurs dans un environnement propre. Le moindre papier dénature le paysage. »

D'autres rendez-vous sont prévus, notamment le 18 septembre, pour le « World clean up day » : « Notre volonté est de nettoyer d'autres lieux du Pays de Fayence, comme les sites des rivières et des autres lacs, car ramasser les déchets, c'est important pour protéger la faune, la biodiversité et ainsi éviter les accidents qui souvent découlent de l'incivilité. »

Les déchetteries sont ouvertes et des bacs sont disposés partout sur le territoire : « La propreté est l'affaire de tous. »



Erika et sa maman Béatrice ont montré l'exemple.

Ont été ramassés
60 kg d'emballages ;
100 kg d'ordures ménagères ;
150 kg de verre ;
500 kg d'encombrants.

C. G.

• RECRUTEMENT DE DEUX AMBASSADEURS DU TRI

Afin de mettre en application le PLPDMA et d'accompagner la mise en place de la redevance incitative, deux ambassadeurs du tri ont été recrutés en septembre.

• SECONDE EDITION DE L'OPERATION « MENAGE TON LAC »

Afin de redonner un coup d'éclat à notre lac, il a été décidé de lui donner un grand coup de « Ménage Ton Lac #2 » dans le cadre de l'opération mondiale World Clean Up Day

Le Service Déchets de la Communauté de communes du Pays de Fayence et l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence ont organisé une journée de nettoyage autour du Lac de Saint Cassien, les 17 et 18 septembre.

Le 17 septembre, ce sont les collégiens de Fayence qui ont débuté cette opération « Ménage ton Lac ». La journée s'est déroulée avec un nettoyage de sites le matin et différents stands d'animations et d'informations autour de l'environnement. Les collégiens ont collectés 100 kg de déchets (20 kg d'emballages, 40 kg d'ordures ménagères.

Le lendemain, c'est plus de 100 personnes qui ont répondu présents, c'est ainsi plus de 1,5 tonnes qui ont été collectés (740 kg d'encombrants, 460 kg d'ordures ménagères, 80 kg d'emballages et 300 kg de verre).



• PASSATION ET RENOUVELLEMENT DE MARCHES :

- Renouvellement du marché et notification en janvier 2021 : Réception, tri, conditionnement des multimatériaux issus de la collecte sélective du Pays de Fayence. Pré-stockage du verre, chargement et évacuation vers le repreneur
- Passation d'un nouveau marché et notification en janvier 2021 : Collecte des cartons en colonnes aériennes équipées du système de préhension Kinshofer
- Renouvellement du marché et notification en mai 2021 : Location, nettoyage, entretien et réparation de vêtements de travail haute visibilité pour les agents de la Communauté de communes
- Passation d'un nouveau marché et notification en juin 2021 : Collecte des ordures ménagères issues des conteneurs semi-enterrés et des colonnes aériennes, équipés du système de préhension de type Easy avec reprise du camion grue équipé pour l'exécution des prestations

4.2 Perspectives d'évolution de la fin de l'année 2020

• CONVENTION « COM COLLECTE » - OUVERTURE D'UN ESPACE REEMPLOI SUR LE DECHETTERIE DE TOURRETTES

La collectivité a pour objectif de développer sur ses déchetteries une zone de dépôt destinée aux objets pouvant être réemployés pour ainsi encre la hiérarchie de traitement des déchets et développer l'économie circulaire. Cet espace participe à la communication, la sensibilisation autour de la question des déchets et favorise le changement de comportement.

Par ailleurs, l'article 57 de la loi AGECE (relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'économie circulaire impose aux collectivités territoriales compétentes en matière de collecte et de traitement des déchets des

ménages d'autoriser par convention les personnes morales relevant de l'économie qui en font la demande d'utiliser les déchetteries communales comme lieux de retraitement d'objets en bon état ou réparables ;

L'association COM'COLLECTE, structure relevant de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) a formulé une demande auprès de la CCPF afin de pouvoir installer un espace réemploi sur la déchetterie de TOURRETTES.

Une convention devrait être signée fin septembre pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction pour 1 an sans pouvoir excéder 2 ans.

• APPEL A PROJET « BIODECHETS » - ADEME/REGION

La communauté de communes a répondu à l'appel à projet lancé par l'ADEME et la Région sur « la généralisation du tri à la source et la valorisation des biodéchets en Provence-Alpes-Côte-d'Azur » et a été retenue.

Résumé du projet :

Afin de répondre à la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire, d'anticiper les prescriptions de l'arrêté préfectoral de l'ISDND du Vallon des Pins dont la capacité annuelle maximale de déchets autorisée pour la CCPF est de 8000 Tonnes et pour donner suite au vote du Conseil communautaire du 08 décembre 2020 pour l'approbation du principe du passage de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) vers la Redevance Incitative (RI), d'ici 2024, la CCPF souhaiterait :

- Etendre le compostage collectif dans les centres villages et les campings,
- Faire l'acquisition de lombricomposteurs individuels et collectifs pour les écoles, collèges,
- Mettre en place le broyage des déchets verts à domicile,
- Lancer une étude permettant de prendre en compte les spécificités et contraintes locales pour proposer des solutions adaptées à chaque zone d'habitat et à chaque typologie des usagers.

Ces dispositifs ont pour objectif de détourner les biodéchets des OMR, en incitant et en accompagnant les usagers à la pratique du compostage ou du lombricompostage et de déployer des alternatives au brûlage de déchets verts en mettant en place le broyage des déchets verts à domicile.

Ainsi la CCPF a déposé une demande de subvention pour un montant de 204 086€ auprès de l'ADEME et de 107 349€ auprès de la Région

• PASSATION ET RENOUVELLEMENT DE MARCHES :

- Acquisition d'un broyeur de végétaux
- Etude faisabilité pour l'implantation d'une recyclerie
- Marché d'acquisition de lecteur de puce / géolocalisation

V. PROJET d'ISDND DU VALLON DES PINS

La CCPF a initié le projet d'ISDND du Vallon des Pins en 2014 et a obtenu les 3 arrêtés préfectoraux nécessaires à l'ouverture du site. Par délibération du 20 octobre 2020, le conseil communautaire a délibéré conformément à ses engagements pour demander le transfert des 3 arrêtés à la Société Publique Locale du Vallon des pins constituée de la manière suivante :

CCPF 50%

DPVA : 16,6%

SMIDDEV : 16 ;6%

SMED : 16,6%

Suite aux élections municipales le Conseil d'administration de la SPL a été renouvelé, il comprend 12 membres dont 6 de la CCPF (René Bouchard, Brigitte Cauvy, François Cavallier, Jean-Yves Huet, Nicolas Martel et René Ugo.) René Bouchard en a été élu Président.

La création de cet exutoire s'inscrit dans une démarche commune de réduction des déchets ultimes dans laquelle tous les membres de la SPL se sont impliqués.

La fin de l'année 2020 a permis la finalisation et le lancement des marchés de travaux avec comme objectif de recevoir les déchets au 1er semestre 2022.

ANNEXES

Envoyé en préfecture le 04/10/2021

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le



ID : 083-200004802-20210928-210928_04-DE

Annexe n°1 : Evolution des tonnages des ordures ménagères de 1980 à 2020.

Annexe n°2 : Evolution des tonnages issus de la collecte sélective en PAV de 1997 à 2020.

Annexe n°3 : Evolution des tonnages issus de la déchetterie de Tourrettes de 2006 à 2020.

Annexe n°4 : Evolution des tonnages issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt de 2013 à 2020.

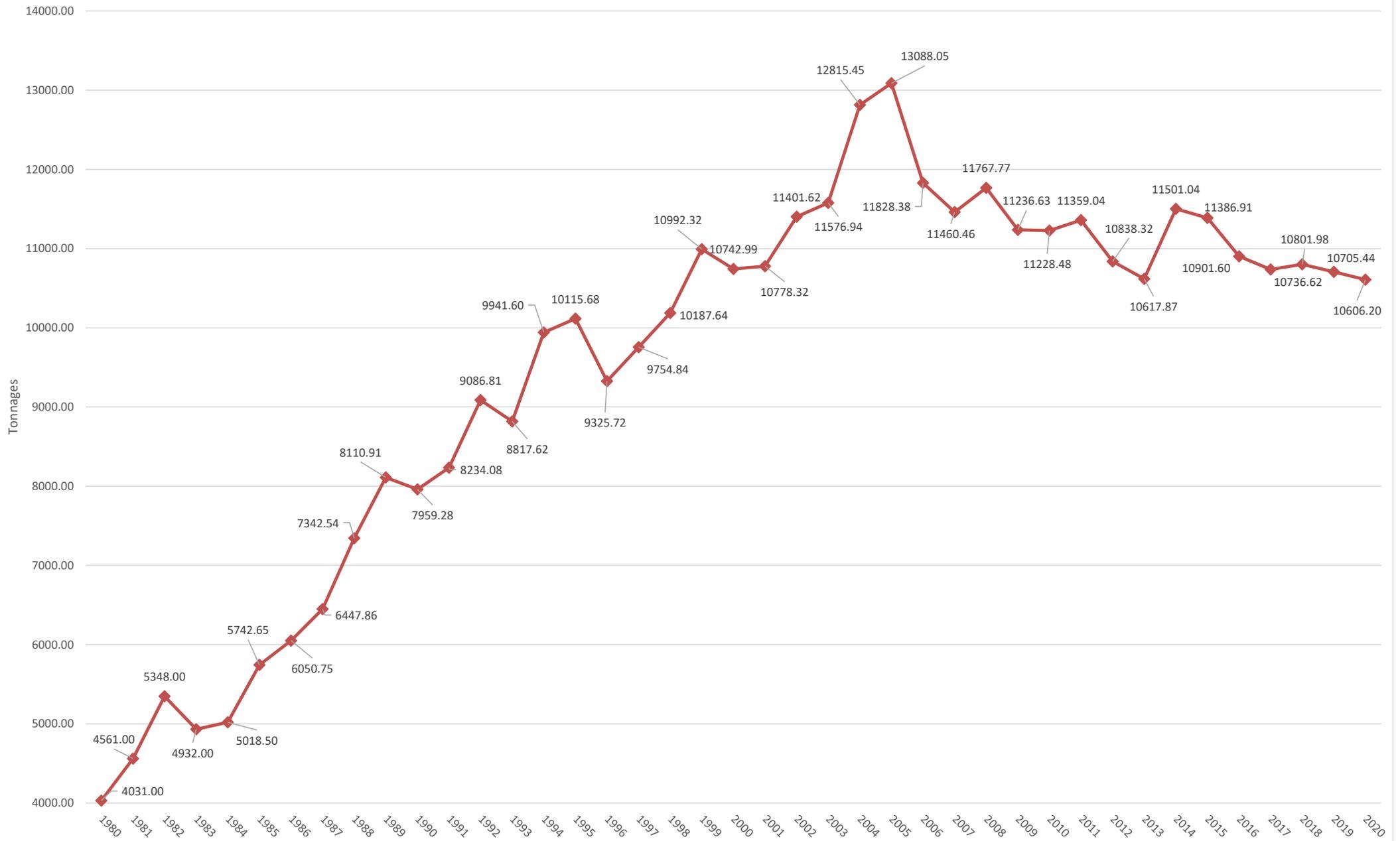
Annexe n°5 : Evolution des tonnages issus de la déchetterie automatique de 2018 à 2020.

Annexe n°6 : Evolution des tonnages de cartons de 2011 à 2020.

Annexe n°7 : Tableau détaillé des différents marchés

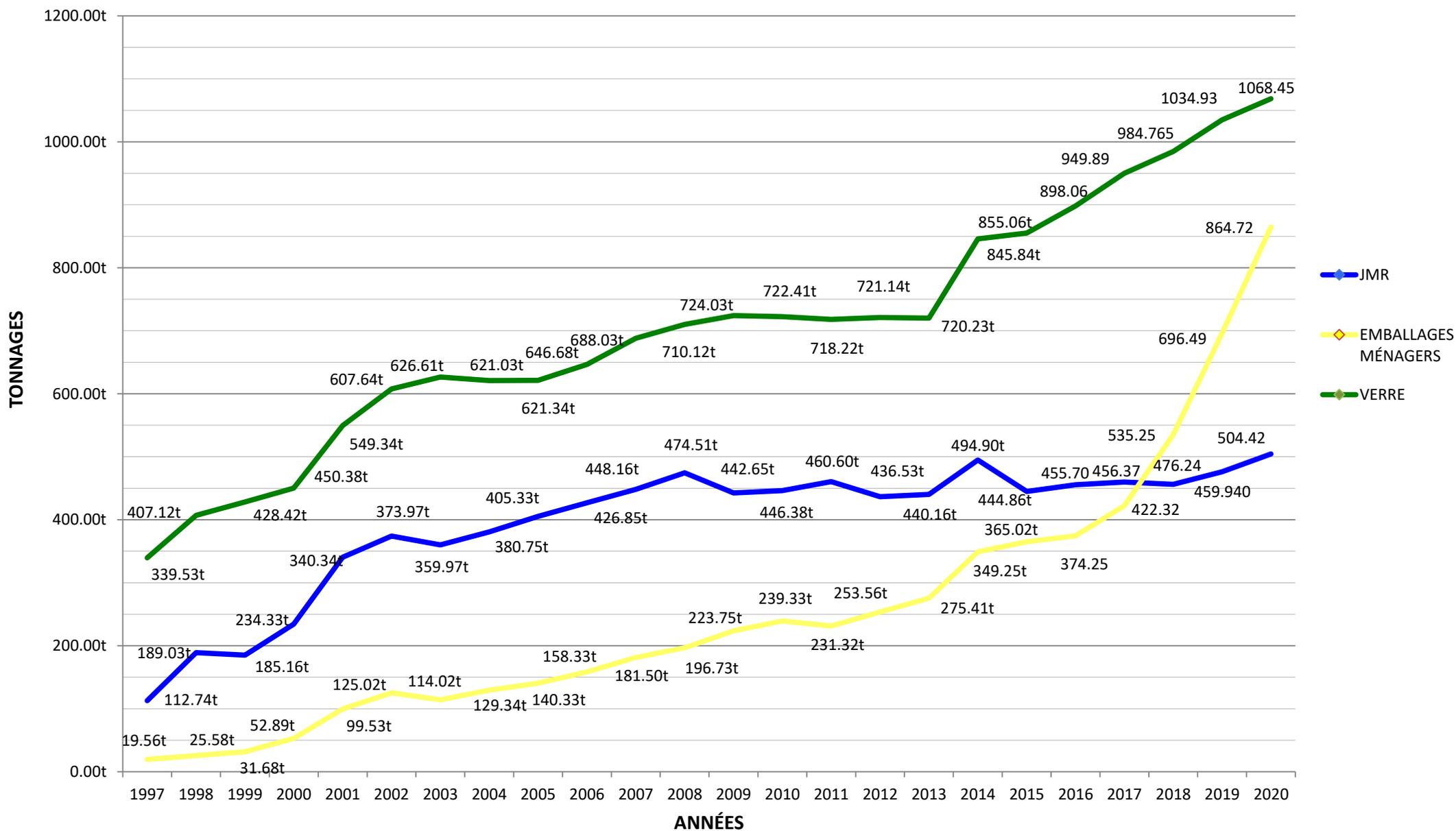
ANNEXE N°1 : ÉVOLUTION DU TONNAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES DE 1980 À 2020

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
 Reçu en préfecture le 04/10/2021
 Affiché le 
 ID : 083-200004802-20210928-210928_04-DE



ANNEXE N°2 : ÉVOLUTION DES TONNAGES ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DE 1997 À 2020

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
 Reçu en préfecture le 04/10/2021
 Affiché le 
 ID : 083-200004802-20210928-210928_04-DE



ANNEXE N°3 : ÉVOLUTION DES TONNAGES ISSUS DE LA DÉCHETTERIE DE TOURRETTES DE 2007 À 2020

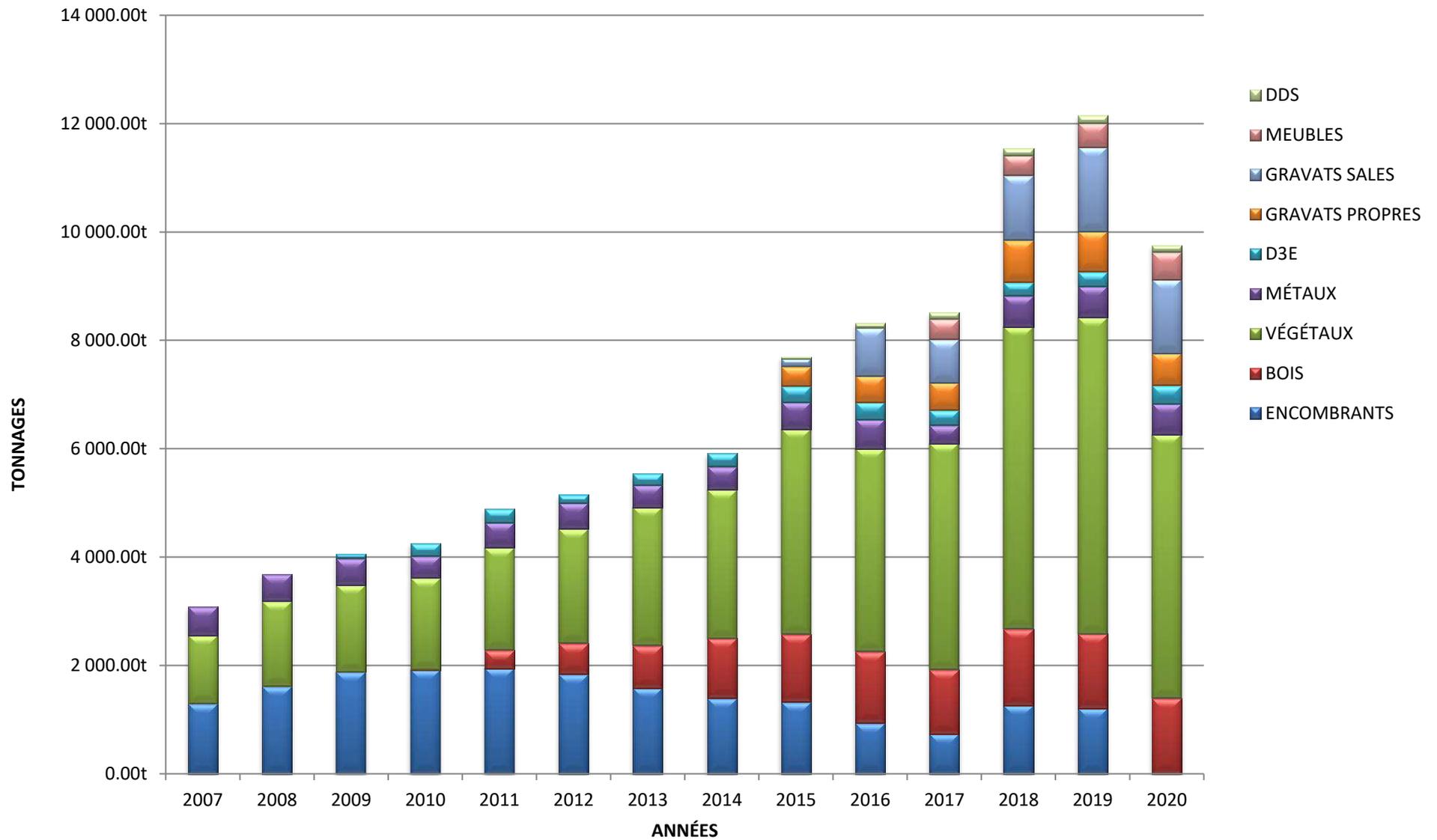
Envoyé en préfecture le 04/10/2021

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le



ID : 083-200004802-20210928-210928_04-DE



ANNEXE N°4 : ÉVOLUTION DES TONNAGES ISSUS DE LA DÉCHETTERIE DE BAGNOLS EN FORET DE 2013 À 2020

Envoyé en préfecture le 04/10/2021

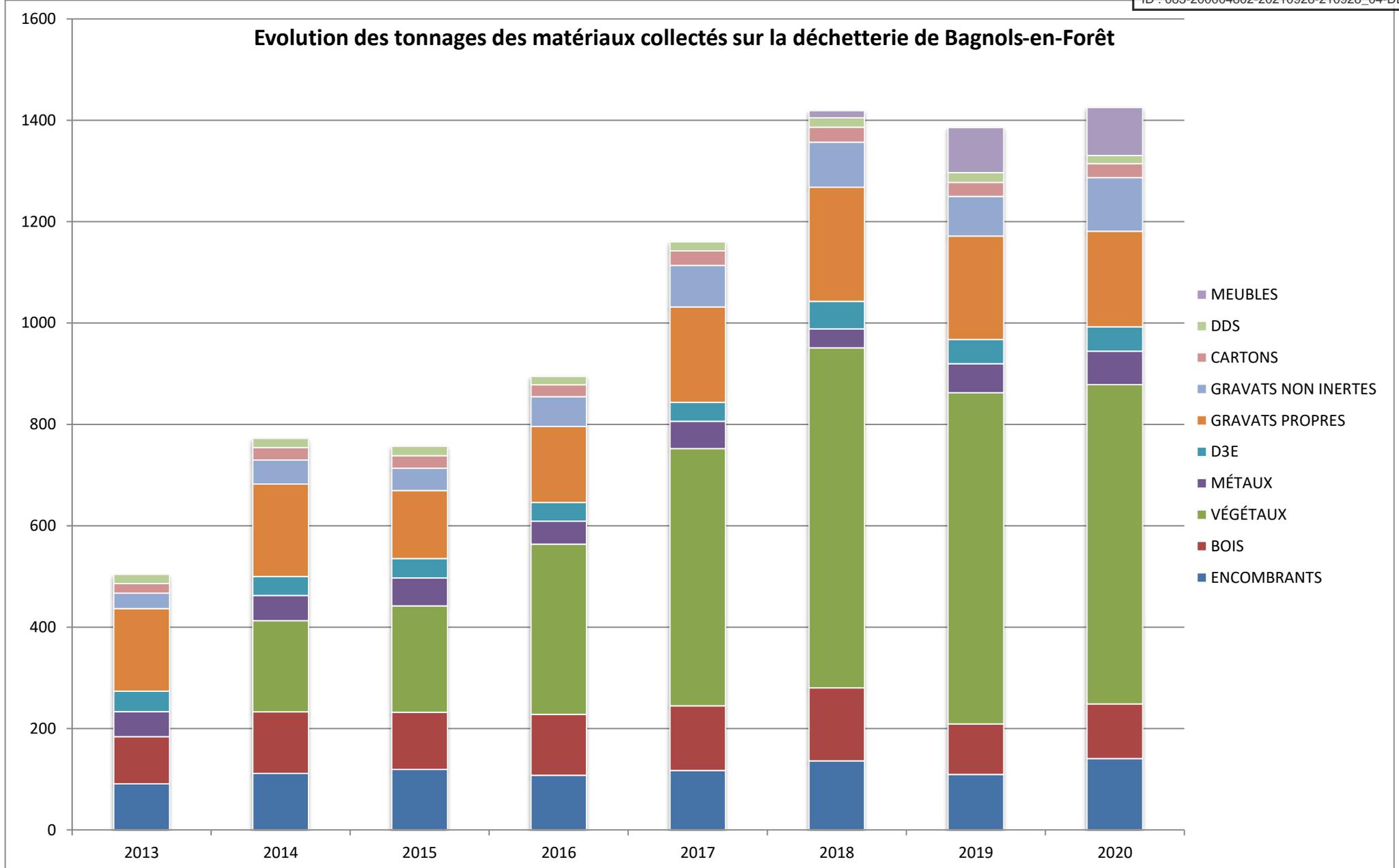
Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le



ID : 083-200004802-20210928-210928_04-DE

Evolution des tonnages des matériaux collectés sur la déchetterie de Bagnols-en-Forêt



ANNEXE N°5 : ÉVOLUTION DES TONNAGES ISSUS DE LA DÉCHETTERIE AUTOMATIQUE DE 2018 à 2020

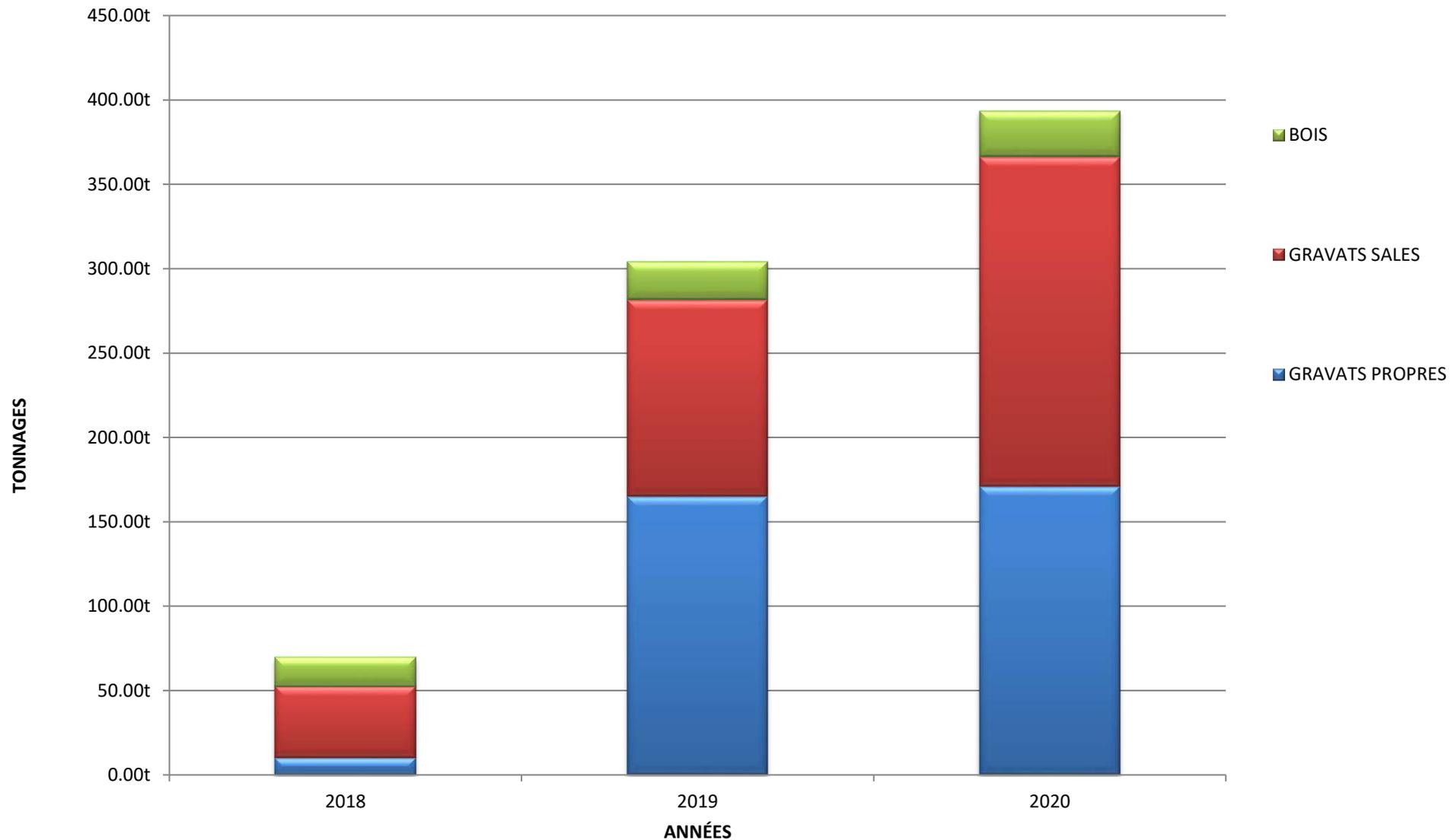
Envoyé en préfecture le 04/10/2021

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le

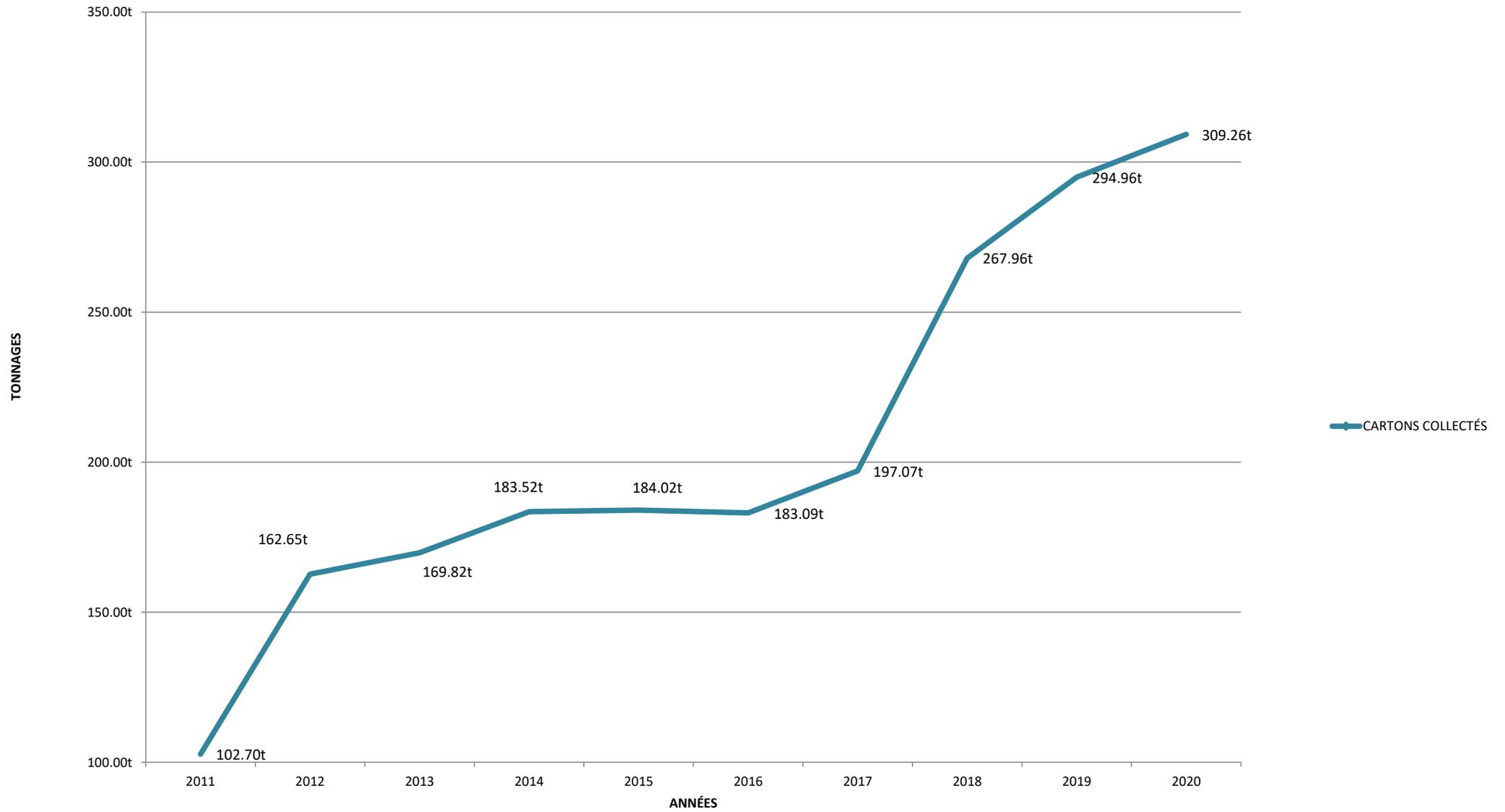


ID : 083-200004802-20210928-210928_04-DE



ANNEXE N°6 : ÉVOLUTION DES TONNAGES ISSUS DES COLLECTES DE CARTONS DE 2011 À 20

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 04/10/2021
Affiché le 
ID : 083-200004802-20210928-210928_04-DE



ANNEXE N°7 : TABLEAU DETAILLE DES DIFFERENTS MARCHES

Envoyé en préfecture le 04/10/2021

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le



ID : 083-200004802-20210928-210928_04-DE

N° du marché	Objet du marché	N° lot	Descriptif du lot	Attributaire	Date démarrage	Durée du marché - ferme	Reconstruction		
							Reconduction	Echéance	Type de marché
TTOM 2019	Traitement des ordures ménagères du Pays de Fayence			SMIDDEV	01/01/2019	2 ans	4 reconductions de 3 mois	31/12/2021	AO
QT 2018	Mise à disposition de caissons et de FMA ; transport des papiers et des cartons issus de la déchetterie et du Quai de transfert ; transport des emballages et des ordures ménagères issus du quai de transfert ; traitement et/ou valorisation des papiers et des cartons issus des deux installations	1	Mise à disposition de FMA ; transport des papiers, cartons et ordures ménagères issus du quai de transfert	PASINI	16/05/2018	2 ans	4 reconductions de 6 mois	15/05/2022	AO
		2	Mise à disposition de caissons ; transport des papiers et des cartons issus de la déchetterie de Tourrettes et des emballages issus du quai de transfert	PASINI					
COMP 2019	Fourniture de composteurs individuels et collectifs en bois et bioeaux			EMERAUDE ID	27/05/2019	3 ans	-	26/05/2022	MAPA
PAV 2018	Collecte des emballages, des papiers et du verre en points d'apport volontaire			VALEOR	01/01/2019	2 ans	2 reconductions de 1 an	31/12/2022	AO
2020COLLCARTONS	Collecte des cartons en colonnes aériennes équipées du système de préhension Kinshofer			PROPOLYS	20/01/2021	1 an	1 reconduction de 1 an	19/01/2023	MAPA
PRVERRE 2019	Collecte du verre en points de regroupement sur la commune de Bagnols-en-Forêt			PROPOLYS	10/05/2019	2 ans	2 reconductions de 1 an	09/05/2023	MAPA
2021OMEASY	Collecte des ordures ménagères issues des conteneurs semi-enterrés et des colonnes aériennes, équipés du système de préhension de type Easy avec reprise du camion grue équipé pour l'exécution des prestations			PROPOLYS	11/06/2021	2 ans	-	10/06/2023	MAPA
2020 BOM	Fourniture de châssi-cabine neufs et de bennes neuves pour la collecte des déchets ménagers	1	Fourniture de châssis-cabine neufs de 12 tonnes environ pour la collecte des déchets ménagers	AZUR TRUCKS	12/10/2020	3 ans	-	11/10/2023	AO
		2	Fourniture de bennes neuves de 9m3 environ avec une charge utile supérieurs à 3 tonnes pour la collecte des déchets ménagers et contrat de visite technique et d'entretien périodique des bennes	FAUN					
		3	Fourniture de châssis-cabine neufs de 16 tonnes environ pour la collecte des déchets ménagers	AZUR TRUCKS					
		4	Fourniture de bennes neuves de 12m3 environ avec une charge utile supérieurs à 5 tonnes pour la collecte des déchets ménagers et contrat de visite technique et d'entretien périodique des bennes	FAUN					
2020 BAC	Fourniture de conteneurs de surface ; de colonnes aériennes pour la collecte sélective ; de cache-conteneurs, de parois occultantes et de plateformes béton	1	Fourniture, transport et déchargement des conteneurs de surface pour la réception des ordures ménagères résiduelles, des cartons et des déchets recyclables (papiers, emballages et verre)	SULO	13/05/2020	2 ans	2 reconductions de 1 an	12/05/2024	AO
		2	Fourniture, transport et déchargement de colonnes aériennes pour la réception des déchets ménagers recyclables (emballages, papiers et verre) et des cartons	UTPM	13/05/2020			20/05/2024	
		3	Fourniture, transport et déchargement de cache-conteneurs et de parois occultantes	SARL GERARD DIDIER	20/05/2020			12/05/2024	
		4	Fourniture, transport et déchargement de plateformes en béton pour le maintien des conteneurs	QUADRIA	13/05/2020				
CSOM 2020	Mise à disposition de bennes, transport des déchets issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt, de Montauroux et de Tourrettes et du quai de transfert de Montauroux, traitement et/ou valorisation des cartons et des papiers issus du quai de transfert ainsi que des déchets issus des déchetteries de Tourrettes et de Montauroux et de certains déchets issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt, commercialisation de certains déchets issus des trois sites.	1	Mise à disposition de caissettes et de caisses pour la réception des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) non pris en charge par Eco-DDS et issus de la déchetterie de Tourrettes, transport et traitement de ces DDS. Evacuation, transport et traitement des bouteilles de gaz, des extincteurs et des radiographies issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt et Tourrettes	SOFOVAR	13/05/2020	2 ans	2 reconductions de 1 an	12/05/2024	AO
		2	Tri, conditionnement des papiers et des cartons et commercialisation des papiers issus de la déchetterie de Tourrettes et du quai de transfert de Montauroux.	SOFOVAR					
		3	Mise à disposition de caissons pour la réception des encombrants de la déchetterie de Tourrettes et du bois issus des déchetteries de Montauroux et de Tourrettes. Evacuation, transport, tri et traitement des encombrants issus de la déchetterie de Tourrettes. Evacuation, transport et traitement du bois issus des déchetteries de Montauroux et de Tourrettes.	PASINI					
		4	Mise à disposition de caissons pour la réception des métaux issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt et de Tourrettes. Evacuation, transport, traitement et commercialisation des métaux issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt et de Tourrettes.	SOFOVAR					
		5	Mise à disposition de caissons pour la réception des gravats propres et sales issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt, de Montauroux et de Tourrettes. Evacuation, transport et traitement des gravats propres issus des déchetteries de Montauroux et de Tourrettes. Evacuation, transport et traitement des gravats sales issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt, de Montauroux et de Tourrettes. Evacuation, transport et traitement de l'amiante.	SOFOVAR					
		6	Mise à disposition de caissons pour la réception des déchets issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt. Evacuation et transport des déchets issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt vers les lieux de traitement.	PASINI					
		7	Transport et traitement des déchets verts issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt et Tourrettes.	PASINI					
		8	Mise à disposition de caissons fermés pour la réception des pneumatiques, évacuation, transport et traitement des pneus non pris en charge par la filiale Aliapur et issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt et Tourrettes.	SOFOVAR					
2020 LAVBAC	Lavage et désinfection des conteneurs roulants, des conteneurs enterrés de marque ECOLLECT, des conteneurs semi-enterrés et aériens équipés d'une préhension de type easy et des colonnes aériennes	1	Lavage et désinfection des conteneurs roulants des points de regroupement du Pays de Fayence	PROPOLYS	14/10/2020	2 ans	2 reconductions de 1 an	13/10/2024	AO
		2	Lavage, désinfection et graissage des conteneurs enterrés de marque Ecollect	PROPOLYS					
		3	Lavage et désinfection des conteneurs semi-enterrés et aériens équipés d'une préhension de type "EASY"	DRAGUI TRANSPORT					
		4	Lavage et désinfection sur la partie extérieure des colonnes aériennes	A2C	05/11/2020			04/11/2024	

**SYNOPTIQUE DES FLUX DE DÉCHETS
ANNÉE 2019**

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
 Reçu en préfecture le 04/10/2021
 Affiché le 
 ID : 083-200004802-20210928-210928_04-DE

	Ordures ménagères		Encombrants	Déchetteries			Cartons	Papiers	Emballages	Verre
	Issues des bacs roulants	Issues des conteneurs semi-enterrés		Bagnols	Tourrettes	Automatique				
Tonnage	9 690,28t	915,92t	285,20t	1 431,46t	11 138,76t	393,57t	309,26t	504,42t	864,72t	1 068,45t
	10 606,20t			12 963,79t						
Charges fonctionnelles	128 695€ 13,26 €/t 5,16€/hab	14 230€ 15,53 €/t 3,83€/hab	8 166€ 28,65 €/t 0,29€/hab	110 999€ 10,72 €/t 3,88€/hab			8 346€ 27,01€/t 0,29€/hab	10 373€ 20,58€/t 0,36€/hab	32 629€ 37,55€/t 1,14€/hab	7 591€ 7,11€/t 0,27€/hab
Prévention, pré-collecte et collecte	1 341 418€ 138,21 €/t 53,82€/hab	130 393€ 142,36 €/t 35,08€/hab	153 010€ 536,88 €/t 5,35€/hab	714 814€ 69,06 €/t 25,01€/hab			107 754€ 348,72€/t 3,77€/hab	Collecte en points de regroupement et en points d'apport volontaire 121 626€ 241,32€/t 4,25€/hab	Collecte en points de regroupement et en points d'apport volontaire 373 590€ 429,91€/t 13,06€/hab	Collecte en points de rgpt (Bagnols) et en points d'apport volontaire 68 703€ 64,33€/t 2,40€/hab
Transfert / transport	Quai de transfert intercommunal 207 689€ 19,55 €/t 7,26€/hab		Déchetterie 5 747€ 20,16 €/t 0,20€/hab				Quai de transfert intercommunal 15 158€ 49,06€/t 0,53€/hab	Quai de transfert intercommunal 11 877€ 23,57€/t 0,42€/hab	Quai de transfert intercommunal 35 826€ 41,23/t 1,25€/hab	Déchetterie de Bagnols (collecte Bagnols) ou Centre de tri du Muy 12 868€ 12,05€/t 0,45€/hab
Traitement	Enfouissement 1 035 722€ 97,51 €/t 36,22€/hab		Tri puis transfert vers les filières de recyclage 19 038€ 66,80 €/t 0,67€/hab	Traitement des matériaux (encombrants, cartons, papiers, bois, métaux et ferrailles, végétaux, EVS...) 734 155€ 70,93 €/t 25,68€/hab			Ecopôle au Capitou (SOFOVAR) puis recyclage 36 740€ 118,90€/t 1,28€/hab	Ecopôle au Capitou (SOFOVAR) puis recyclage 32 239€ 63,97€/t 1,13€/hab	Centre de tri du Muy (VALEOR) puis recyclage 192 831€ 221,90€/t 6,74/hab	Centre de tri du Muy (VALEOR) puis recyclage 11 481€ 10,75€/t 0,40€/hab
Recettes	21 528€ 2,03 €/t 0,75€/hab		773€ 2,71 €/t 0,03€/hab	110 411€ 10,67€/t 3,86€/hab			483€ 1,56€/t 0,02€/hab	38 058€ 75,51€/t 1,33€/hab	244 341€ 281 17€/t 8,54€/hab	29 481€ 27,60€/t 1,03€/hab
Contributions des usagers	6 089 995€ 253,68 €/t 212,97€/hab									